



Organe subsidiaire de mise en œuvre
Cinquante-sixième session
Bonn, 6-16 juin 2022

Point 20 a) de l'ordre du jour provisoire
Questions administratives, financières et institutionnelles
Exécution du budget de l'exercice biennal 2020-2021

**Exécution du budget de l'exercice biennal 2020-2021
au 31 décembre 2021**

Note de la Secrétaire exécutive

Résumé

Le présent document, qui porte sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2020-2021, devrait être lu en parallèle avec le document [FCCC/SBI/2022/3/Add.1](#), qui contient une évaluation des progrès accomplis au regard des indicateurs de résultats et des objectifs, ainsi que des renseignements détaillés sur les activités et prestations prévues ou exécutées au cours de l'exercice biennal. Conformément à l'approche axée sur les résultats, il présente aux Parties l'état du budget et les résultats obtenus au 31 décembre 2021. Il comprend aussi des informations détaillées sur l'exécution des programmes.

Tout au long des années 2020 et 2021, au cours desquelles la pandémie a considérablement bouleversé le calendrier des réunions prévues au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques, le secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec les président(e)s des organes directeurs et des organes subsidiaires, ainsi qu'avec le Bureau des organes directeurs, pour limiter autant que possible les perturbations et faire progresser au mieux le processus découlant de la Convention.

Au 31 décembre 2021, les dépenses totales pour l'exercice biennal 2020-2021 s'élevaient à 126 millions d'euros, soit 74 % de l'ensemble du budget intégré pour 2020-2021, tandis que 88 % des crédits du budget de base avaient été dépensés.



Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| Abréviations et acronymes | 3 |
| I. Introduction | 4 |
| A. Mandat | 4 |
| B. Objet du document..... | 4 |
| C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre | 4 |
| II. Résumé..... | 5 |
| A. Exécution des programmes : points saillants | 5 |
| B. État financier récapitulatif | 5 |
| III. Exécution du budget : vue d'ensemble du budget et des dépenses de tous les fonds et comptes spéciaux..... | 6 |
| IV. Exécution des programmes | 7 |
| A. Département des programmes | 7 |
| B. Département des opérations..... | 13 |
| C. Questions transversales..... | 17 |
| D. Division Stratégie | 19 |
| Annexes | |
| I. General information on budget, income and availability of cash for the UNFCCC funds..... | 21 |
| II. Budgets for the biennium 2020–2021 for the UNFCCC funds and expenditure as at 31 December 2021, by appropriation line | 24 |
| III. Budget and expenditure by UNFCCC fund..... | 26 |
| IV. Secretariat posts and staff..... | 32 |
| V. Projects and events funded from the Trust Fund for Supplementary Activities in the biennium 2020–2021 as at 31 December 2021 | 36 |

Abréviations et acronymes

| | |
|-------------------------------|---|
| ASG* | Sous-Secrétaire général |
| CDN | contribution déterminée au niveau national |
| CET | Comité exécutif de la technologie |
| CMA | Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris |
| CMP | Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto |
| COP | Conférence des Parties |
| COVID-19 | maladie à coronavirus 2019 |
| CPF | Comité permanent du financement |
| CRF | cadre commun de présentation |
| CRTC | Centre-Réseau des technologies climatiques |
| exp.* | dépenses |
| Fonds de Bonn | Fonds d'affectation spéciale pour la contribution annuelle spéciale du Gouvernement allemand |
| GCE | Groupe consultatif d'experts |
| GES | gaz à effet de serre |
| GIEC | Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat |
| GS* | agent des services généraux |
| LEG | Groupe d'experts des pays les moins avancés |
| MDP | mécanisme pour un développement propre |
| NA* | sans objet |
| P* | administrateur |
| Partie non visée à l'annexe I | Partie non visée à l'annexe I de la Convention |
| Partie visée à l'annexe I | Partie visée à l'annexe I de la Convention |
| PNA | plan national d'adaptation |
| REDD+ | réduction des émissions dues au déboisement ; réduction des émissions dues à la dégradation des forêts ; conservation des stocks de carbone forestiers ; gestion durable des forêts ; renforcement des stocks de carbone forestiers (décision 1/CP.16, par. 70) |
| RIT | relevé international des transactions |
| TIC | technologies de l'information et de la communication |
| TT:CLEAR | mécanisme d'échange d'informations sur les technologies |
| USG* | Secrétaire général adjoint |

* Abréviations utilisées exclusivement dans les tableaux.

I. Introduction

A. Mandat

1. La Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP), à sa vingt-cinquième session, et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), à sa quinzième session, ont approuvé le budget-programme pour l'exercice biennal 2020-2021¹.
2. À sa vingt-cinquième session, la COP a prié la Secrétaire exécutive de lui faire rapport sur les recettes et l'exécution du budget et de proposer tout ajustement qu'il pourrait être nécessaire d'apporter au budget-programme².
3. À sa vingt-sixième session, la COP a prié la Secrétaire exécutive d'établir des rapports annuels sur l'exécution du budget couvrant respectivement douze et vingt-quatre mois de l'exercice biennal³.

B. Objet du document

4. Le présent document contient des informations sur l'exécution, au 31 décembre 2021, du programme de travail pour l'exercice biennal 2020-2021 et du budget des fonds d'affectation spéciale et des comptes spéciaux administrés par le secrétariat. Il devrait être lu en parallèle avec le document [FCCC/SBI/2022/3/Add.1](#), dans lequel sont présentés une évaluation des progrès accomplis au regard des indicateurs de résultats et des objectifs, ainsi que des renseignements détaillés sur les activités et prestations prévues ou exécutées au cours de l'exercice biennal 2020-2021.
5. Le présent document contient aussi des informations détaillées sur les budgets administrés par le secrétariat et sur leur exécution. On trouvera à l'annexe I des renseignements généraux sur le budget, les recettes et la situation de trésorerie de chaque fonds et compte spécial. Ces renseignements généraux faciliteront la compréhension de l'annexe III, qui présente des informations détaillées sur le budget et les dépenses de chaque fonds. L'annexe II donne une vue d'ensemble, pour l'exercice biennal 2020-2021, des budgets des fonds relevant de la Convention et de leurs dépenses par ligne de crédit. Le rapport fournit également des informations détaillées sur les ressources humaines (annexe IV) et sur les dépenses afférentes aux manifestations et aux projets financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires (annexe V).

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

6. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre est invité à prendre note des renseignements ici présentés et à arrêter les mesures à prévoir dans les projets de décision sur les questions administratives et financières qui seront soumis pour adoption à la vingt-septième session de la COP et à la dix-septième session de la CMP (novembre 2022).

¹ Décisions [17/CP.25](#), par. 1, et [6/CMP.15](#), par. 1.

² Décision [17/CP.25](#), par. 22.

³ Décision [23/CP.26](#), par. 10.

II. Résumé

A. Exécution des programmes : points saillants

7. Les activités et les produits du programme de travail du secrétariat pour l'exercice biennal 2020-2021 sont décrits dans le document [FCCC/SBI/2019/4/Add.1](#) et dans le programme de travail actualisé au 1^{er} janvier 2020⁴.

8. Tout au long des années 2020 et 2021, au cours desquelles la pandémie de COVID-19 a considérablement bouleversé le calendrier des réunions prévues au titre de la Convention, le secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec les présidences des vingt-cinquième et vingt-sixième sessions de la COP, les président(e)s des organes subsidiaires et le Bureau de la COP, de la CMP et de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) pour limiter autant que possible les perturbations et faire progresser au mieux le processus découlant de la Convention. Pour suppléer les négociations en personne, le secrétariat a aidé les président(e)s de séance et les champions de haut niveau pour l'action climatique à organiser plusieurs manifestations virtuelles en lien avec la Convention, notamment l'Élan de juin pour le climat et les Dialogues sur le climat de 2020, les neuvième et dixième éditions du Forum de Durban sur le renforcement des capacités, les sessions de mai-juin 2021 des organes subsidiaires et les réunions préalables à la vingt-sixième session de la COP, de sorte que toutes les parties prenantes restent informées des avancées des négociations et de l'action climatique, et qu'un maximum d'acteurs collaborent avec les pouvoirs publics et les organes des Nations Unies aux fins de l'application de l'Accord de Paris. La vingt-sixième session de la COP, première conférence sur les changements climatiques à avoir lieu en présentiel depuis le début de la pandémie, a vu l'adoption du Pacte de Glasgow pour le climat et l'achèvement de l'élaboration du règlement de l'Accord de Paris.

9. Le secrétariat a continué d'aider les organes constitués à élaborer et à exécuter leurs plans de travail, et leur a prêté assistance en organisant des réunions et des ateliers virtuels et hybrides (mélange entre présentiel et distanciel), ainsi qu'en améliorant les portails de données et l'échange d'informations. Il a aussi continué d'appuyer le processus intergouvernemental en mettant en œuvre les dispositifs de suivi, de notification et de vérification prévus par la Convention et le Protocole de Kyoto, en procédant à de multiples examens et analyses techniques, en organisant des évaluations multilatérales et des échanges de vues axés sur la facilitation, et en publiant divers rapports. En outre, il a lancé les travaux d'opérationnalisation du cadre de transparence renforcé et entamé sa transition et celle des Parties des dispositifs actuels de suivi, de notification et de vérification vers le cadre de transparence renforcé.

10. Le secrétariat a été restructuré en 2020. Deux nouvelles divisions transversales ont été créées, le Département des programmes et le Département des opérations ont été réorganisés, et divers changements structurels et conjoncturels ont été apportés au sein de l'Unité de développement organisationnel et de l'Unité de supervision, deux unités nouvellement créées. À mesure que les nouveaux postes sont pourvus, le secrétariat évalue la mesure dans laquelle il atteint les principaux objectifs de la réforme (meilleure adéquation aux objectifs poursuivis, plus grande efficacité, changements culturels et comportementaux, et développement organisationnel continu).

B. État financier récapitulatif

11. Au 31 décembre 2021, 126 millions d'euros, soit 74 % de l'ensemble du budget intégré pour l'exercice 2020-2021 (169,5 millions d'euros), avaient été dépensés.

12. Le report des sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires, de même que la tenue en ligne de la plupart des autres réunions, ateliers et manifestations, a considérablement pesé sur les taux d'exécution du budget de base (88 %), du budget

⁴ Disponible à l'adresse <https://unfccc.int/documents/230892>.

supplémentaire (54 %), du budget du relevé international des transactions (RIT) (53 %) et du budget du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention (34 %). En raison des restrictions aux déplacements imposées dans le contexte de la pandémie, seul un tiers des crédits du budget de base affectés aux voyages a été utilisé. D'un autre côté, les dépenses consacrées à l'acquisition de systèmes et d'équipements ont été sensiblement plus élevées que d'ordinaire en raison de la tenue d'un nombre exceptionnellement élevé de réunions virtuelles et des changements qu'il a fallu apporter aux modalités de travail pour continuer à appuyer le processus intergouvernemental de façon efficace. En ce qui concerne les dépenses de personnel, l'exécution du budget a progressivement augmenté à mesure que les postes ont été pourvus après la restructuration du secrétariat.

13. Le niveau élevé des contributions non versées ou versées tardivement a continué de peser sur l'exécution du budget de base au cours de l'exercice 2020-2021. Au 31 décembre 2021, 81 % seulement des contributions attendues au budget de base avaient été reçues. Étant donné que les ressources dont les départements et les divisions ont besoin ne peuvent être débloquées que dans la mesure où la trésorerie le permet, le niveau élevé des contributions non versées ou versées tardivement a empêché le secrétariat d'exécuter certaines activités prévues et de pourvoir certains postes.

III. Exécution du budget : vue d'ensemble du budget et des dépenses de tous les fonds et comptes spéciaux⁵

14. Le budget de base et le budget du RIT ayant été approuvés en euros, tous les budgets figurant dans le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 2020-2021⁶ et dans le programme de travail actualisé au 1^{er} janvier 2020 ont été présentés en euros afin de faciliter l'examen des besoins de financement globaux pour l'exercice biennal. Les budgets et les dépenses ici présentés sont donc également libellés en euros.

15. Le montant des budgets pour l'exercice biennal 2020-2021, tels qu'ils figurent dans le programme de travail actualisé, s'élevait à 169,5 millions d'euros, dont 126 millions d'euros (74 %) avaient été dépensés au 31 décembre 2021.

16. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des budgets et des dépenses au 31 décembre 2021, ventilés par source de financement (en euros et en pourcentage de l'exécution du budget). Les montants présentés comprennent les dépenses d'appui aux programmes et le montant correspondant au recouvrement des coûts internes auprès des divisions, mais excluent les comptes spéciaux pour l'appui au programme et pour les activités liées au recouvrement des coûts afin d'éliminer les doubles comptages. On trouvera à l'annexe III le détail des budgets de ces comptes spéciaux.

17. Seuls le budget de base et le budget du RIT sont approuvés par les organes directeurs. Les décisions budgétaires n'ont pas été révisées au cours de l'exercice biennal. Toutefois, d'autres budgets ont été révisés compte tenu de l'évolution des besoins et des hypothèses budgétaires. Par exemple, les budgets alloués aux projets financés par le Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires, qui sont approuvés par la Secrétaire exécutive, ont été ajustés en fonction des besoins. Les budgets présentés dans le tableau ci-dessous reflètent la situation au 1^{er} janvier 2020, telle que présentée dans le programme de travail actualisé. Celui-ci a servi de point de référence pour comparer les budgets prévus au début de l'exercice avec l'exécution de ces budgets à la fin de l'exercice.

18. Au cours de la période considérée, le taux d'exécution a été compris entre 34 % pour le budget du Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la

⁵ Conformément à la pratique établie, le présent rapport est basé sur le principe de la « comptabilité de caisse modifiée », qui combine la méthode de la comptabilité de caisse et la méthode de la comptabilité d'exercice. Les dépenses sont comptabilisées en totalité lorsque les engagements sont créés.

⁶ FCCC/SBI/2019/4 et Add.1 et 2.

Convention et 137 % pour le budget du compte spécial pour les conférences et autres dépenses recouvrables.

Budgets et dépenses pour l'exercice biennal 2020-2021 par source de financement au 31 décembre 2021

(En euros)

| <i>Source de financement</i> | <i>Budget</i> | <i>Dépenses^a</i> | <i>Exécution du budget (%)</i> |
|--|--------------------------------|-----------------------------|--------------------------------|
| Fonds d'affectation spéciale pour le budget de base de la Convention | 59 847 784 ^b | 52 880 145 | 88 |
| Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires | 57 707 413 | 31 300 418 | 54 |
| Budget du mécanisme d'application conjointe | 1 069 698 | 886 194 | 83 |
| Fonds d'affectation spéciale pour le relevé international des transactions | 4 610 775 | 2 426 531 | 53 |
| Fonds d'affectation spéciale du mécanisme pour un développement propre | 30 648 709 | 28 343 298 | 92 |
| Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention | 9 602 000 | 3 309 105 | 34 |
| Fonds de Bonn | 3 579 044 | 3 508 702 | 98 |
| Compte spécial pour les conférences et autres dépenses recouvrables | 2 423 751 ^c | 3 313 514 | 137 |
| Total | 169 489 174^d | 125 967 907 | 74 |

Note : Tous les budgets sont libellés en euros à des fins de cohérence de la présentation.

^a Les montants présentés sont provisoires et basés sur les données comptables non auditées qui étaient disponibles dans le système interne de planification des ressources lorsque le présent document a été rédigé.

^b Comprend l'ajustement approuvé de la réserve de trésorerie.

^c Ne comprend pas le montant de 4,8 millions d'euros alloué pour la vingt-sixième session de la COP en 2021.

^d Au 1^{er} janvier 2020, les montants totaux des ressources supplémentaires et du budget intégré, y compris pour les travaux relatifs aux questions relevant de l'article 6 de l'Accord de Paris, s'élevaient respectivement à 60,4 millions et à 172 millions d'euros.

IV. Exécution des programmes

A. Département des programmes

1. Coordination des programmes

19. La Coordination des programmes oriente et supervise les travaux des quatre divisions des programmes (Adaptation, Atténuation, Moyens de mise en œuvre et Transparence). Elle veille à la cohérence de leurs stratégies, de leurs activités de fond et de leurs activités administratives, et favorise la création de synergies dans l'exécution de leurs programmes de travail, notamment dans le cadre de l'appui aux processus intergouvernementaux et aux organes constitués, en tenant compte des mandats assignés par les Parties.

20. Au cours de la période considérée, la Coordination des programmes a représenté le secrétariat, y compris la Secrétaire exécutive, à l'occasion de discours, de tables rondes, de conversations et d'activités de communication stratégique, qui ont porté sur un large éventail de sujets et associé une multitude de parties prenantes.

21. La Coordination des programmes a renforcé la coopération du secrétariat avec les organisations établies à Bonn. Elle a aussi coordonné et supervisé la collaboration avec les autres entités des Nations Unis, les organisations intergouvernementales et une multitude

d'entités non parties. Elle a continué de donner des orientations sur les processus internes innovants et les approches stratégiques du processus intergouvernemental relatif aux changements climatiques.

22. En ce qui concerne la gestion, l'administration des ressources financières et la coordination des activités, la Coordination des programmes a continué d'appuyer tous les processus existants et les travaux des quatre divisions conformément aux règles et règlements des Nations Unies et aux politiques appliquées au titre de la Convention.

2. Division Adaptation

23. La Division Adaptation aide les Parties à renforcer leur capacité d'adaptation, à améliorer leur résilience et à réduire leur vulnérabilité aux changements climatiques. Au cours de la période considérée, elle a : 1) facilité le dialogue intergouvernemental sur l'adaptation et les pertes et préjudices, notamment en aidant les Parties à établir et à mettre en œuvre leurs plans nationaux d'adaptation (PNA) et en contribuant à l'application du programme de travail de Nairobi, aux travaux du Mécanisme international de Varsovie et au processus d'examen technique des mesures d'adaptation ; 2) prêté assistance à plusieurs organes constitués (Comité de l'adaptation, Groupe de facilitation de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, Groupe d'experts des pays les moins avancés et Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie) ; 3) administré les données et informations relatives à l'adaptation ; 4) favorisé une participation plus large aux concertations sur l'adaptation et les pertes et préjudices.

24. En raison de la pandémie et des contraintes qui en ont découlé, la majorité des réunions et ateliers prévus ont eu lieu en ligne. Seules quelques manifestations ont dû être reportées. Malgré la pandémie, les travaux de tous les organes constitués auxquels la Division apporte son appui, ainsi que les travaux menés au titre des différents processus et programmes de travail dont la Division contribue à la mise en œuvre, se sont poursuivis conformément aux mandats et aux plans de travail définis. Les résultats de ces travaux ont été diffusés tout au long de la période considérée et ont permis d'accomplir d'importants progrès à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Glasgow.

25. Grâce à l'appui de la Division, le Comité de l'adaptation a livré les premiers produits attendus au titre de l'Accord de Paris, notamment un rapport de synthèse sur les efforts d'adaptation des pays en développement, ainsi qu'un inventaire des méthodes d'évaluation des besoins en matière d'adaptation. Un document technique sur les approches de l'examen des progrès d'ensemble accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial en matière d'adaptation a permis à la CMA d'adopter, à sa troisième session, le programme de travail Glasgow-Charlemagne sur l'objectif mondial en matière d'adaptation. La Division a aussi aidé le Comité de l'adaptation à élaborer des orientations supplémentaires sur les communications relatives à l'adaptation et à mener à bien le processus d'examen technique des mesures d'adaptation.

26. La Division a aidé les pays en développement parties, en particulier les pays les moins avancés, à établir, à soumettre et à exécuter leurs PNA, en facilitant l'application des orientations techniques du LEG, notamment dans le cadre de l'initiative Open NAPs. En 2020, elle a lancé l'initiative UN4NAPs, dont l'objectif est d'intensifier l'assistance technique en temps réel que les organisations internationales apportent aux pays, dans un premier temps aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement, pour les aider à établir et à exécuter leurs PNA. Grâce à l'appui de la Division, le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie a livré ses premiers produits depuis le deuxième examen du Mécanisme. Il a notamment mis sur pied trois nouveaux groupes d'experts et appuyé les travaux de deux groupes d'experts existants. La Division a aussi aidé le Réseau de Santiago pour la prévention, la réduction et la prise en compte des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques à intensifier certaines activités d'assistance technique et a entamé des travaux avec les points de contact pour les pertes et préjudices.

27. La Division a aidé le Groupe de facilitation à mettre en œuvre le premier plan de travail biennal de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones et à mener d'autres activités, par exemple à créer un portail en ligne dont l'objectif est de rendre

largement accessibles les informations relatives aux travaux entrepris dans le cadre la plateforme. Elle a également apporté son soutien à plus de 440 organisations partenaires, à l'initiative de Lima relative aux connaissances en matière d'adaptation, qui relève du programme de travail de Nairobi, et à plusieurs groupes de travail, qui ont fait bénéficier les Parties et les organes constitués de leurs connaissances techniques. En outre, les travaux relatifs au Programme de partenariat entre les entités des Nations Unies spécialisées dans les changements climatiques et les universités, qui est coordonné par le programme de travail de Nairobi, ont progressé.

28. La Division a tenu à jour et amélioré ses portails de données et d'informations, y compris le portail de connaissances sur l'adaptation, la plateforme NAP Central, le Centre d'échange d'informations des Fidji sur le transfert des risques et le portail Web de la plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, et a régulièrement partagé des informations via les médias sociaux. Elle a accompli diverses tâches à l'appui de la mise en œuvre des dispositifs d'information et de transparence que prévoit la Convention dans le domaine de l'adaptation. Elle a notamment contribué à l'établissement du rapport de synthèse sur les contributions déterminées au niveau national (CDN) en rédigeant les sections consacrées à l'adaptation, administré une page Web destinée à héberger provisoirement les communications relatives à l'adaptation présentées par les Parties, et facilité les débats que la CMA a tenus, à sa troisième session, sur le point de l'ordre du jour relatif au registre visé au paragraphe 12 de l'article 7 de l'Accord de Paris.

3. Division Atténuation

29. La Division Atténuation aide les Parties à communiquer et à coopérer aux fins de la mise en œuvre, au niveau national, de mesures d'atténuation ambitieuses, qui s'inscrivent dans le cadre de l'action menée au niveau mondial pour contenir l'élévation de la température nettement en dessous de 2 °C et la limiter à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Elle les aide aussi à élaborer, à communiquer et à mettre efficacement en œuvre des CDN ambitieuses, qui soient claires, transparentes, compréhensibles et propices à une comptabilisation aisée des émissions, notamment en recourant à des approches collaboratives, des mécanismes, des stratégies de mobilisation des parties prenantes et des instruments économiques de nature à amplifier les mesures d'atténuation et à favoriser le développement durable.

30. Au cours de la période considérée, la Division a favorisé le dialogue intergouvernemental en facilitant les négociations consacrées à l'article 6 de l'Accord de Paris. En outre, elle a élaboré un programme de travail sur les mesures d'atténuation et été à l'initiative de son adoption. Elle a aussi organisé des manifestations informelles pour faire progresser les travaux techniques du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre et a continué de collaborer activement avec l'Organisation de l'aviation civile internationale et l'Organisation maritime internationale aux fins de l'élaboration et de l'application de leurs stratégies et politiques climatiques.

31. En ce qui concerne ses objectifs relatifs aux processus établis, la Division a élaboré deux rapports de synthèse sur les moyens de réduire au minimum les effets des changements climatiques conformément à l'article 3 (par. 14) du Protocole de Kyoto, contribué à l'établissement d'une compilation-synthèse des rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I et organisé une réunion en ligne de trois jours au cours de laquelle des experts du monde entier ont débattu du cadre bâti, en particulier de l'efficacité énergétique des bâtiments et de l'application d'approches circulaires dans le secteur de la construction.

32. Aux fins de la réalisation de ses objectifs relatifs aux organes constitués, la Division a organisé des réunions en ligne pour le Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre, le Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP) et le Comité de supervision de l'application conjointe, ainsi que deux éditions du Forum des administrateurs de systèmes de registres.

33. Quant à ses objectifs relatifs à la gestion des données et des informations, la Division a tenu à jour le portail de données sur les outils de modélisation utilisés pour évaluer les mesures de riposte, ainsi que l'outil informatique et le pôle de connaissances sur les stratégies de développement à faible taux d'émission à long terme, et a mis à jour l'outil de calcul des

effets conjugués des mesures d'atténuation prévues dans les CDN. Elle a aussi continué de fournir des données et un appui analytique au MDP. Elle a traité plus de 13 700 transactions dans le registre du MDP et tenu à jour les bases de données sur les activités de projet et les programmes d'activités, ainsi que les données et informations relatives au MDP.

34. Dans le cadre de la réalisation de ses objectifs relatifs au renforcement de la participation des parties prenantes, la Division a continué de s'appuyer sur les centres régionaux de collaboration pour faciliter l'action climatique en tenant compte des besoins exprimés par les pays. Les centres régionaux ont organisé des semaines régionales du climat, des tables rondes et une manifestation mondiale de haut niveau en marge de la vingt-sixième session de la COP. Ils ont ainsi recueilli les vues et les contributions d'un large éventail de parties prenantes sur les priorités de l'action climatique et les perspectives pour l'Afrique, l'Asie-Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes, et les initiatives régionales du secrétariat ont été saluées. Dans plusieurs des décisions qu'elle a adoptées à sa vingt-sixième session, la COP a demandé que les activités régionales d'assistance et de renforcement des capacités, y compris les activités des centres régionaux de collaboration, soient intensifiées.

35. Pour ce qui est du Protocole de Kyoto, la Division a continué de superviser et d'appuyer le fonctionnement du MDP et du mécanisme d'application conjointe, et de veiller au respect des obligations connexes en matière de présentation de rapports, d'examen, de mise en conformité et de participation des parties prenantes.

4. Division Moyens de mise en œuvre

36. La Division Moyens de mise en œuvre aide les Parties à accéder plus facilement au soutien disponible aux fins de l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris en matière de financement, de technologies et de renforcement des capacités, à mobiliser ce soutien et à le renforcer.

37. Au cours de la période considérée, la Division a aidé le Comité permanent du financement (CPF) à : élaborer son plan de travail pour 2020-2021 ; organiser trois réunions virtuelles et deux réunions hybrides ; établir la quatrième évaluation biennale faisant le point des flux financiers dans le domaine de l'action en faveur du climat et le premier rapport sur la détermination des besoins des pays en développement parties liées à la mise en œuvre de la Convention et de l'Accord de Paris ; élaborer un projet d'orientations destinées aux entités fonctionnelles du Mécanisme financier ; organiser la première partie de son forum sur les solutions fondées sur la nature. En outre, elle a : organisé un atelier de session sur le financement à long terme de l'action climatique, dont la première partie a eu lieu pendant les Dialogues sur le climat et la seconde pendant les sessions de mai-juin 2021 des organes subsidiaires ; collaboré avec les entités fonctionnelles du Mécanisme financier aux fins de la mobilisation de fonds destinés à l'action climatique, de la mise à disposition de ces fonds et de la collecte de données sur le financement de l'action climatique et les capacités d'accès à celui-ci ; procédé à des évaluations des besoins financiers et organisé des ateliers techniques pour aider 12 régions et groupes de pays en développement parties à définir leurs besoins et leurs priorités dans le contexte de l'application de la Convention et de l'Accord de Paris ; apporté un appui technique sur des questions en lien avec le cadre de transparence de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris ; organisé des manifestations informelles en ligne pendant l'Élan de juin et les Dialogues sur le climat ; appuyé les travaux intersessions que les présidences des vingt-cinquième et vingt-sixième sessions de la COP ont consacré au financement de l'action climatique ; organisé des dialogues ministériels de haut niveau sur le financement à long terme de l'action climatique et l'article 9 (par. 5) de l'Accord de Paris.

38. La Division a aussi : appuyé les négociations et les travaux intergouvernementaux sur la mise au point et le transfert de technologies en élaborant des documents officiels, dont un rapport de synthèse sur les besoins technologiques recensés par les Parties non visées à l'annexe I, et une note d'information dans laquelle elle décrit, en précisant leurs incidences respectives, différentes options envisageables pour harmoniser les processus relatifs à l'examen indépendant du Centre-Réseau des technologies climatiques (CRTC) et à l'évaluation périodique du Mécanisme technologique ; fait réaliser et supervisé le deuxième examen indépendant du CRTC, et établi un rapport à ce sujet pour examen par la COP à sa vingt-sixième session ; communiqué avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement au sujet de la prolongation, pour cinq années supplémentaires, du

mémorandum d'accord en application duquel le Programme héberge le CRTC ; appuyé les travaux du Comité exécutif de la technologie (CET) en organisant quatre réunions en ligne, des manifestations sur l'agriculture intelligente face au climat et l'adaptation des océans et des côtes à l'occasion de la Journée de la technologie, ainsi que des manifestations thématiques pendant les semaines régionales du climat, et contribué à l'établissement de publications du CET, y compris des notes d'orientation sur les technologies au service de la protection des zones côtières et l'évaluation des besoins technologiques, ainsi que des rapports techniques sur la recherche-développement et la démonstration collaboratives, les technologies émergentes, les approches novatrices du déploiement des technologies climatiques à plus grande échelle, et les technologies endogènes ; facilité la collaboration entre le CET et le CRTC dans le cadre d'activités conjointes, notamment de l'élaboration de la première publication conjointe du Mécanisme technologique, qui porte sur la technologie et les CDN ; facilité la participation active des organisations ayant le statut d'observateur aux travaux du CET ; collaboré avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement à l'appui du processus d'évaluation des besoins technologiques ; mené des activités de communication et de sensibilisation (maintien à jour et actualisation de la plateforme TT:CLEAR, par exemple).

39. La Division a facilité les négociations sur le renforcement des capacités en établissant des documents officiels et en organisant les neuvième et dixième éditions du Forum de Durban sur le renforcement des capacités. Elle a aussi prêté assistance au Comité de Paris sur le renforcement des capacités en l'aidant à élaborer son plan de travail pour la période 2021-2024 ; en organisant deux réunions en ligne, une série de manifestations virtuelles sur le renforcement des capacités au service d'une reprise plus efficace pendant les Dialogues sur le climat, la quatrième édition du Pôle de renforcement des capacités durant la vingt-sixième session de la COP, quatre manifestations virtuelles pendant les semaines régionales du climat et deux réunions virtuelles du groupe de coordination informel pour le renforcement des capacités au titre de la Convention et de l'Accord de Paris ; en coordonnant diverses activités du réseau du Comité de Paris ; en élaborant des documents techniques, ainsi que des supports d'information destinés à être publiés sur les pages Web du Comité de Paris, sur ses comptes de médias sociaux et sur le portail de renforcement des capacités. En outre, elle a appuyé des activités visant à renforcer la collaboration entre le secrétariat et le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national ; assuré la supervision du Fellowship Capacity Award Program to Advance Capabilities and Institutional Training (programme de bourses d'études pour le renforcement des capacités et la formation institutionnelle) ; contribué au renforcement du dialogue et à la mise en commun des connaissances sur le renforcement des capacités en organisant trois tables rondes d'une même série sur ce thème.

5. Division Transparence

40. La Division Transparence appuie le processus intergouvernemental relatif aux dispositifs actuels de suivi, de notification et de vérification et au cadre de transparence renforcé, notamment en apportant une assistance technique aux pays en développement et en formant les experts qui participent aux processus d'établissement de rapports, d'examen et d'analyse. Elle s'emploie à rendre opérationnel le cadre de transparence renforcé et appuie les travaux relatifs à diverses questions méthodologiques en lien avec les inventaires de gaz à effet de serre (GES), les activités REDD+, l'agriculture, l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie, les directives du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et les paramètres de mesure communs, entre autres thèmes. De surcroît, elle contribue aux travaux que le Groupe consultatif d'experts (GCE) consacre à la question de la transparence et tient à jour une base de données sur la transparence en administrant et en analysant des informations.

41. Au cours de la période considérée, la Division a continué de contribuer au dialogue intergouvernemental en apportant un appui fonctionnel aux parties prenantes. Elle a facilité la tenue de négociations en ligne et en présentiel pendant l'Élan de juin, les Dialogues sur le climat de 2020 et les sessions de 2021 des organes subsidiaires et des organes directeurs. Ces négociations portaient sur les questions de transparence (tableaux et modèles de tableaux pour la communication d'informations, ébauche du rapport biennal au titre de la transparence, nouveau programme de formation prévu par le cadre de transparence renforcé, etc.) ; les

évaluations multilatérales et les échanges de vues axés sur la facilitation ; les rapports des Parties visées à l'annexe I et leur examen ; les rapports des Parties non visées à l'annexe I, y compris l'appui financier et technique aux pays en développement et les questions relatives au GCE ; le logiciel de notification du cadre commun de présentation (« CRF Reporter ») ; le registre des CDN ; le calendrier commun pour les CDN ; l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture ; la mise en œuvre et le niveau d'ambition d'ici à 2020.

42. La Division a également appuyé le processus intergouvernemental en mettant en œuvre les dispositifs de suivi, de notification et de vérification. Elle a mené à bien 156 examens et analyses techniques, qui portaient sur 47 rapports sur les inventaires nationaux des GES, 41 rapports biennaux, 44 rapports biennaux actualisés (dont 10 contenaient des annexes techniques sur les résultats d'activités REDD+ et 14 étaient des rapports sur les inventaires nationaux des GES), et 24 rapports sur les niveaux d'émission de référence pour les forêts soumis au titre de l'initiative REDD+. Plus de 600 experts ont participé à distance à ces examens. La Division a organisé l'évaluation multilatérale de 40 pays développés et un échange de vues axé sur la facilitation pour 36 pays en développement (en ligne dans les deux cas). Elle a également organisé deux réunions virtuelles des examinateurs principaux des inventaires de GES et deux réunions virtuelles des examinateurs principaux des communications nationales et des rapports biennaux. Elle a élaboré et publié de nombreux rapports, notamment une compilation-synthèse des quatrième rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I, des rapports sur l'état des inventaires de GES, deux rapports d'information globaux sur les GES, deux rapports sur les données relatives aux GES, deux rapports de compilation et de comptabilisation, des rapports sur l'examen technique des inventaires de GES et des rapports biennaux, et un rapport sur l'état de la soumission des communications nationales et des rapports biennaux. Elle a donné aux pays en développement l'accès au logiciel de notification du CRF, les a formés à son utilisation et a mis à jour l'interface d'accès aux données relatives aux GES sur la base des soumissions les plus récentes des Parties. Elle a également donné un accès permanent à tous les systèmes et outils liés à la transparence, amélioré plusieurs outils utilisés pour la communication et l'examen, continué de traiter et de publier les rapports nationaux et répondu aux demandes relatives aux données sur les GES.

43. La Division a continué d'appuyer le GCE en organisant huit réunions et deux forums informels, en animant 14 ateliers sur le suivi, la notification et la vérification et le cadre de transparence renforcé, qui ont réuni 609 participants de 108 pays, en organisant 12 webinaires auxquels ont participé 700 experts, en mettant à jour et en traduisant ses supports de formation et en élaborant de nouvelles orientations techniques, infographies et vidéos sur le suivi, la notification et la vérification et le cadre de transparence renforcé. Elle a animé 23 séances de formation sur la communication d'informations propres à améliorer la clarté, la transparence et la compréhension des CDN et à faciliter le suivi des progrès accomplis dans leur mise en œuvre. Au total, 1 070 personnes, qui représentaient 106 pays, ont assisté à ces séances de formation. La Division a organisé à l'intention des pays en développement neuf ateliers sur le contrôle de la qualité des inventaires nationaux des GES, auxquels ont participé 335 experts. Au cours de l'exercice biennal, 436 des 1 071 experts qui ont participé à la formation en ligne sur les *Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre* ont reçu leur certification. La Division a mis au point sept ensembles de supports de formation ciblés sur les inventaires nationaux des GES et fait traduire en français et en espagnol les supports de formation existants. En outre, elle a proposé des formations avec examens à l'intention des experts chargés des analyses techniques des rapports biennaux actualisés, des examens techniques des communications nationales et des rapports biennaux, des examens techniques des inventaires des GES et des examens prévus à l'article 8 du Protocole de Kyoto. À l'issue de ces formations, 326 experts ont reçu leur certification.

44. La Division a lancé les travaux d'opérationnalisation du cadre de transparence renforcé et entamé la transition du secrétariat et des Parties des dispositifs actuels de suivi, de notification et de vérification vers le cadre de transparence renforcé. Elle a aidé les Parties à utiliser les dispositifs actuels de suivi, de notification et de vérification pour établir leurs CDN et a organisé 25 webinaires et réunions publiques sur la transition vers le cadre de transparence renforcé, favorisant ainsi le resserrement des liens avec d'autres organisations. Elle a lancé une initiative en faveur d'une participation universelle au cadre de transparence

renforcé afin de susciter une dynamique mondiale, de favoriser la sensibilisation et l'adhésion des dirigeants politiques et de renforcer les capacités nationales des Parties en matière de transparence, et ainsi de promouvoir une application ambitieuse de l'Accord de Paris.

B. Département des opérations

1. Coordination des opérations

45. La Coordination des opérations oriente, coordonne et supervise les travaux de trois divisions opérationnelles, à savoir la Division Affaires de la Conférence, la Division Affaires juridiques et la Division Services administratifs, gestion financière, ressources humaines et technologies de l'information et des communications (TIC), ainsi que de la Sous-Division Mobilisation des ressources et partenariats. Elle veille à la cohérence de leurs activités administratives et favorise la création de synergies dans l'exécution de leurs programmes de travail, notamment en ce qui concerne l'amélioration continue des mécanismes de contrôle et des procédures internes, ainsi que l'appui à la mise en œuvre de mesures propres à promouvoir la réalisation collective des objectifs et buts de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris.

46. Au cours de la période considérée, le Département a appuyé la restructuration du secrétariat, dont l'objectif était de mieux adapter l'organisation du travail et l'utilisation des ressources aux activités prescrites.

47. Par l'intermédiaire de la Sous-Division Mobilisation des ressources et partenariats, la Coordination des opérations a continué d'établir, de coordonner et de faciliter des partenariats efficaces avec les Parties et les entités non parties afin que le secrétariat dispose des ressources financières, humaines et matérielles nécessaires à ses travaux. Au cours de l'exercice biennal 2020-2021, plus de 15 partenariats stratégiques innovants ont été conclus, en particulier avec des acteurs du secteur privé, des organisations philanthropiques, des universités et des organismes publics infranationaux, en vue de mobiliser des ressources et de favoriser une action renforcée dans le cadre de l'Accord de Paris.

48. Grâce à ses activités de coordination, la Coordination des opérations a permis une réponse efficace et humaine à la pandémie, assurant la continuité des travaux du secrétariat et la bonne tenue des réunions des organes directeurs, subsidiaires et constitués. La coordination du secrétariat avec la présidence de la COP a contribué au bon déroulement de la vingt-sixième session de la COP et de ses 2 500 réunions, auxquelles ont participé près de 40 000 personnes, dont plus de 1 000, parmi lesquelles des négociateurs, ont assisté aux débats à distance via une plateforme numérique. Le Département des opérations a pris les dispositions nécessaires et dégagé des ressources supplémentaires pour créer un fonds d'aide aux participants contraints de s'auto-isoler, de sorte que tous les représentants présents à la vingt-sixième session de la COP puissent participer pleinement et sans risque aux débats.

49. La Coordination des opérations a facilité le transfert des dossiers inactifs et l'accès à ces dossiers, administré le centre où ceux-ci étaient regroupés et le système de gestion des dossiers, et tenu à jour les archives du secrétariat. Au total, elle a traité 54 mètres linéaires de dossiers prêts à être transférés et 372 demandes de récupération de dossiers, dont 351 demandes d'accès à des enregistrements audiovisuels, et enregistré 14 100 dossiers électroniques dans le système de conservation des dossiers.

50. En ce qui concerne la gestion, l'administration des ressources financières et la coordination des activités, la Coordination des opérations a continué d'assurer une gestion efficace et rationnelle des ressources financières et humaines du secrétariat conformément aux règles et règlements des Nations Unies et aux politiques appliquées au titre de la Convention.

2. Division Affaires juridiques

51. La Division Affaires juridiques donne des avis mesurés, motivés et impartiaux sur des questions de droit et de procédure, et appuie : 1) le processus de négociation intergouvernemental ; 2) les efforts faits pour faciliter l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, notamment en fournissant des services de

secrétariat au Comité de contrôle du respect des dispositions du Protocole de Kyoto et au Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris ; 3) l'administration, la gestion et le fonctionnement du secrétariat et le processus découlant de la Convention.

52. Au cours de la période considérée, la Division a été appelée à émettre des avis juridiques sur le report des sessions de négociation à 2021, notamment sur les activités prescrites à mener à bien et les points de l'ordre du jour à examiner en 2020. Elle a aussi donné des avis sur des questions de droit et de procédure en lien avec l'organisation des cinquante-deuxième à cinquante-cinquième sessions des organes subsidiaires et des sessions des organes directeurs pendant la Conférence de Glasgow.

53. Dans ce contexte, la Division a donné des avis aux présidences des vingt-cinquième et vingt-sixième sessions de la COP ; aux président(e)s, aux bureaux et aux facilitateurs des organes subsidiaires ; aux groupes de négociation et aux Parties qui ont sollicité des conseils ; à la Secrétaire exécutive ; à l'ensemble des programmes du secrétariat et à des entités du système des Nations Unies. Ses avis ont contribué à l'adoption du Pacte de Glasgow pour le climat et d'autres textes importants à la Conférence de Glasgow. En particulier, la Division a émis 157 avis sur diverses questions juridiques, procédurales et institutionnelles en lien avec le processus intergouvernemental. Dans le contexte du processus électoral découlant de la Convention, elle a fourni un appui et des informations à la présidence des consultations relatives aux élections, aux président(e)s et coordonnateurs des groupes régionaux et des collectifs, ainsi qu'aux Parties, permettant ainsi le traitement de 250 candidatures à des postes pourvus par élection ou par nomination au sein des organes de la Convention.

54. En ce qui concerne les mesures prises pour faciliter l'application des décisions et autres textes relevant de la Convention, y compris par l'intermédiaire des organes constitués et dans le cadre d'activités de renforcement des capacités, l'appui, les avis et les services juridiques fournis par la Division pour les réunions de tous les organes constitués au titre de la Convention ont permis aux organes de se réunir et de s'acquitter de leurs fonctions conformément à la procédure. En particulier, la Division a organisé et facilité les réunions du Comité de contrôle du respect des dispositions du Protocole de Kyoto et du Comité chargé de la mise en œuvre et du respect des dispositions de l'Accord de Paris, et a contribué à l'établissement de leurs rapports annuels à la CMP et à la CMA pour 2020 et 2021.

55. En ce qui concerne l'administration, la gestion et le fonctionnement du secrétariat et le processus découlant de la Convention, la Division a émis 223 avis juridiques. Elle a aussi contribué à l'élaboration, à la négociation et à la mise au point définitive de 248 instruments juridiques et accords, notamment dans le contexte de la vingt-sixième session de la COP. Aux fins d'une gestion efficace des risques, elle a donné son avis sur des questions liées, entre autres, aux privilèges et immunités, à la responsabilité, à la propriété intellectuelle et à la confidentialité des données, par exemple en adressant des injonctions prohibitives en cas d'utilisation abusive du nom et du logo du secrétariat et en établissant le texte de clauses de renonciation et d'exonération. En outre, elle a coordonné les activités menées en vue du renforcement du cadre juridique du secrétariat et de la création d'un recueil de politiques, y compris la révision de politiques existantes et la mise en place de nouvelles politiques.

3. Division Affaires de la Conférence

56. La Division Affaires de la Conférence s'efforce de fournir des services de conférence de la plus haute qualité dans le cadre des sessions des organes directeurs et des organes subsidiaires, ainsi que d'un large éventail d'ateliers et autres manifestations, et appuie diverses autres activités menées au titre de la Convention. Si ses missions fondamentales n'ont pas changé, elle a adapté ses services compte tenu de l'évolution du processus découlant de la Convention depuis le début de la pandémie et continue de le faire pour se préparer à l'après-pandémie.

57. Bien que la pandémie ait accéléré le passage aux réunions virtuelles, les réunions en présentiel, souvent hybrides, demeurent une modalité de travail indispensable.

58. La Division s'est adaptée au passage aux réunions virtuelles et hybrides en optimisant ses opérations et ses systèmes de manière à pouvoir assurer le bon déroulement des réunions quelles qu'en soient les modalités d'organisation, et en renforçant sa collaboration avec les

autres divisions opérationnelles pour mieux assurer le service des réunions, y compris celles qui se tiennent en présentiel. Elle poursuivra ses efforts dans ce domaine, à titre prioritaire.

59. L'organisation des sessions de mai-juin 2021 des organes subsidiaires, qui se sont tenues en ligne, et l'organisation de la vingt-sixième session de la COP, qui a eu lieu en présentiel malgré les difficultés liées à la pandémie, ont été les principales tâches de la Division pour la période considérée. Plus précisément, la Division a contribué efficacement à la planification et à l'organisation des sessions, manifestations et travaux des organes de la Convention :

a) En prenant les dispositions nécessaires pour l'organisation de l'Élan de juin, des Dialogues sur le climat, des sessions de mai-juin 2021 des organes subsidiaires et de réunions et ateliers virtuels et hybrides, et en facilitant la participation des Parties et des observateurs ;

b) Dans le cadre de la vingt-sixième session de la COP :

i) En prenant les dispositions nécessaires pour l'organisation des réunions virtuelles et hybrides d'avant session, des activités prescrites et des réunions de session ;

ii) En facilitant la participation des Parties et des observateurs, notamment en fournissant des services de conférence et des titres de transport, en versant des indemnités journalières de subsistance et en prenant les dispositions nécessaires pour que les participants aient accès aux tests de dépistage de la COVID-19, à la plateforme de conférence virtuelle et aux centres de conférence régionaux ;

iii) En facilitant la participation de 120 dirigeants et, nombre record, de 38 459 représentants (des pouvoirs publics, de la société civile, des entreprises et des jeunes) et membres du personnel d'appui ;

iv) En aidant les participants à obtenir un visa et en traitant les demandes d'aide financière des représentants des Parties remplissant les conditions requises (93 % des demandes ont été traitées dans les délais, contre un objectif de 90 %) ;

v) En facilitant l'organisation de l'hébergement des participants, y compris les représentants auxquels une aide financière avait été octroyée ;

vi) En contribuant à l'élaboration d'un nombre record d'instruments juridiques pour une session de la COP (accord avec le pays hôte, échange de lettres relatif au financement, accord logistique, mémorandums d'accord sur la santé et la sécurité, mémorandum de coopération sur l'octroi de visas électroniques et échange de lettres relatif au programme de vaccination entre le Département de l'appui opérationnel de l'ONU et le secrétariat de la Convention) ;

vii) En aidant le pays hôte à organiser une conférence inclusive et sûre d'un point de vue sanitaire, notamment en apportant un appui à son programme de vaccination contre la COVID en étroite collaboration avec le Département de l'appui opérationnel de l'ONU ;

c) En éditant et en soumettant des documents officiels et non officiels (91 % des documents d'avant session ont été soumis dans les délais, contre un objectif de 90 %). Le nouveau système de gestion des documents a été mis en place en collaboration avec la Sous-Division TIC et a été pleinement utilisé pour la première fois à la vingt-sixième session de la COP.

60. En étroite collaboration avec les pays qui ont accueilli les vingt-cinquième et vingt-sixième sessions de la COP, la Division a continué de prendre des mesures pour réduire l'empreinte carbone des sessions organisées au titre de la Convention, notamment pour faire en sorte que ces sessions respectent les normes internationalement reconnues en matière de durabilité et de neutralité carbone. Les activités de sensibilisation des parties prenantes internes et externes ont également été intensifiées afin de mieux faire connaître les mesures de durabilité.

61. La Division a mené des enquêtes de satisfaction après les sessions de mai-juin 2021 des organes subsidiaires et la vingt-sixième session de la COP pour évaluer ses services de

conférence et recueillir des avis sur les améliorations qu'elle pouvait y apporter. La qualité de ses services a été jugée très bonne, bonne ou satisfaisante par 89 % des personnes interrogées.

62. Les préparatifs de la cinquante-sixième session des organes subsidiaires et de la vingt-septième session de la COP sont en cours.

4. Division Services administratifs, ressources humaines et technologies de l'information et de la communication

63. La Division Services administratifs, ressources humaines et TIC administre les ressources financières du secrétariat, coordonne l'établissement de son programme de travail et de son budget, et établit des rapports sur l'exécution de ceux-ci. Elle gère les achats, les biens et les installations du secrétariat, et organise les voyages en veillant à la durabilité environnementale et sociale des opérations du secrétariat. Elle mène des activités de gestion prévisionnelle des besoins en personnel, de recrutement stratégique et de développement organisationnel en tenant compte de l'évolution des besoins du secrétariat et en cherchant à accroître la diversité d'origine géographique et de genre du personnel. Elle met à la disposition des utilisateurs une infrastructure informatique sûre, fiable, durable et cohérente, administre les systèmes créés en application de mandats pour appuyer le processus intergouvernemental, et élargit et améliore les services essentiels aux utilisateurs. Elle élabore aussi des politiques et des lignes directrices.

64. Au cours de la période considérée, la Division a fourni un appui financier et budgétaire à tous les programmes du secrétariat et aux clients extérieurs. Elle a continué d'œuvrer au renforcement du suivi de l'exécution du budget, de la gestion financière, des contrôles internes et des rapports. Elle a établi les états financiers pour 2019 et 2020 conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et a apporté son concours aux audits correspondants du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Le Comité a émis des opinions sans réserve sur les états financiers de 2019 et de 2020. Au total, l'unité de gestion des ressources financières a traité d'une manière précise et rapide 9 300 transactions financières, dont 3 600 règlements de facture et 2 700 encaissements. Elle a élaboré 17 documents officiels sur les questions financières et budgétaires. Elle a aussi élaboré 83 rapports à l'intention des donateurs, dont 46 ont été soumis dans les délais.

65. La Division a continué d'exécuter les activités d'achat en cherchant à obtenir les meilleurs prix et en faisant jouer la concurrence. Les besoins ont toutefois évolué, avec des dépenses davantage consacrées aux systèmes de conférence en ligne et aux services connexes qu'à la location de lieux de conférence. Elle a administré 805 dossiers d'achat pour un montant total de 35,4 millions de dollars des États-Unis, essentiellement dans le cadre d'accords à long terme et d'achats groupés avec des entités du système des Nations Unies, mais aussi de contrats conclus à l'issue de 31 nouveaux appels d'offres. Elle a encadré les efforts déployés par le secrétariat pour mesurer, réduire et atténuer l'impact environnemental de ses activités et pour parvenir à la neutralité climatique. En achetant et en annulant des unités de réduction certifiée des émissions du Fonds pour l'adaptation et en utilisant la plateforme de compensation des émissions de carbone de l'ONU, le secrétariat a contribué à la compensation, par le système des Nations Unies, de 2 833 kilotonnes d'équivalent CO₂, soit 82 % des émissions globales de GES du système des Nations Unies en 2019 et 2020. Durant la majeure partie des années 2020 et 2021, le secrétariat a dû suspendre les voyages officiels en raison de la pandémie et a prêté assistance aux personnes dont les voyages avaient été annulés. Au second semestre de 2021, les restrictions aux déplacements se sont assouplies, et 1 163 réservations ont été faites pour des membres du personnel et des participants à des manifestations officielles organisées au titre de la Convention, dont la vingt-sixième session de la COP. En outre, la Sous-Division Services administratifs a apporté une aide financière à 263 personnes pour permettre leur participation à des manifestations virtuelles et hybrides.

66. La Division a appuyé la vision stratégique du secrétariat et a activement participé à la restructuration de ce dernier, qu'il s'agisse des changements structurels ou des changements conjoncturels. Elle a adapté ses services compte tenu des changements organisationnels qu'ont entraînés cette restructuration et la pandémie. Elle a notamment organisé des formations ciblées, des ateliers, des retraites et des séances de mentorat personnalisées, et a

multiplié ses services de conseil au personnel. En raison de la forte baisse du budget alloué à l'apprentissage organisationnel, le nombre moyen de jours que les membres du personnel ont consacrés à des activités d'apprentissage et de perfectionnement est passé de 4,1 au cours de l'exercice biennal 2018-2019 à 2,4 au cours de l'exercice biennal 2020-2021. La Division a amélioré sa communication avec le personnel, par exemple en fournissant aux nouvelles recrues des informations sur les avantages et les prestations, et en publiant des supports de formation sur l'Intranet. La restructuration du secrétariat a créé de nombreuses vacances de postes. Fin 2021, 153 avis de vacance avaient été publiés et 99 procédures de recrutement avaient été achevées.

67. Face aux restrictions liées à la pandémie, la Division a mis en place une infrastructure technique pour fournir au personnel un accès sécurisé aux services et aux informations nécessaires au télétravail et à la participation à distance aux réunions. Au total, une session des organes subsidiaires, une session des organes directeurs et 955 manifestations, réunions et ateliers ont été organisés en ligne avec son appui. Pendant les sessions de mai-juin 2021 des organes subsidiaires, la Division a apporté un appui informatique pour permettre la participation à distance des représentants africains, et pendant la vingt-sixième session de la COP, elle a fait le nécessaire pour que 15 représentants de Parties confinés à Glasgow puissent participer aux débats.

C. Questions transversales

1. Division Appui intergouvernemental et progrès collectifs

68. La Division Appui intergouvernemental et progrès collectifs facilite le processus intergouvernemental relatif aux changements climatiques en veillant à ce que les travaux des organes directeurs et des organes subsidiaires soient menés de manière cohérente, méthodique, transparente et diligente, et contribue à des activités transversales telles que l'examen périodique de l'objectif global à long terme défini au titre de la Convention et le bilan mondial prévu par l'Accord de Paris.

69. Au cours de la période considérée, la Sous-Division Appui intergouvernemental, soucieuse d'assurer la continuité du processus intergouvernemental relatif aux changements climatiques pendant la pandémie, a intensifié son appui aux présidences des vingt-cinquième et vingt-sixième sessions de la COP et aux président(e)s des organes subsidiaires, y compris en matière de coordination, pour les aider à faire progresser au mieux le processus tout en évitant autant que possible les retards. Elle a notamment organisé et facilité des consultations informelles entre les président(e)s de séance et les Parties au sujet des résultats attendus de la vingt-sixième session de la COP et de certains objectifs dont la réalisation était essentielle au succès de la session.

70. La Sous-Division a fourni un appui sur des questions de fond et de procédure dans le cadre de 14 réunions et d'une séance d'information informelle du Bureau de la COP, de la CMP et de la CMA. Cet appui essentiel a permis au Bureau d'établir des orientations sur le report et la reprogrammation des sessions de négociation de 2020 et 2021. Il a aussi permis de garantir aux participants d'être à l'abri de la COVID pendant la vingt-sixième session de la COP. La Sous-Division a continué de tenir les Parties et les parties prenantes informées en utilisant différents canaux de communication, notamment en publiant des notifications et en tenant à jour diverses pages Web. Elle a coordonné plus de 200 consultations bilatérales entre les président(e)s de séance et les Parties et s'est occupée de questions protocolaires au besoin.

71. En 2020, la Sous-Division a aidé les président(e)s des organes subsidiaires à organiser, en collaboration avec les présidences des vingt-cinquième et vingt-sixième sessions de la COP, l'Élan de juin pour le climat et les Dialogues sur le climat, qui se sont tenus en ligne et ont consisté en plus de 100 manifestations prescrites et consultations informelles. En 2021, elle a aidé les président(e)s à organiser les sessions de mai-juin 2021 des organes subsidiaires, qui se sont également tenues en ligne. Enfin, l'appui que la Sous-Division a apporté à la présidence de la COP et aux président(e)s des organes subsidiaires pendant la vingt-sixième session de la COP a contribué à l'adoption du Pacte de Glasgow pour le climat, à la mise au point définitive du règlement de l'Accord de Paris et à

la réalisation de progrès sur des questions essentielles telles que l'adaptation, les pertes et préjudices, l'atténuation et le financement.

72. La Sous-Division Progrès collectifs a facilité les débats relatifs au deuxième examen périodique de l'objectif global à long terme, aux progrès d'ensemble accomplis dans la réalisation de cet objectif, au bilan mondial et à des questions liées à la recherche, à l'observation systématique et à la science.

73. À l'appui du deuxième examen périodique, la Sous-Division a organisé des consultations avec les Parties et les président(e)s des organes subsidiaires, fait des exposés au GIEC et aux organes constitués, et aidé les cofacilitateurs élus du dialogue structuré entre experts sur l'examen à organiser les première et deuxième réunions du dialogue. S'agissant du bilan mondial, elle a organisé des consultations avec les Parties et les président(e)s des organes subsidiaires, aidé les cofacilitateurs élus du dialogue technique et créé un portail d'information.

74. En ce qui concerne la recherche et l'observation systématique, la Sous-Division a organisé les douzième et treizième réunions du dialogue sur la recherche et l'édition 2021 de la Journée d'information sur la Terre. Elle a continué de collaborer avec le GIEC et a organisé une manifestation spéciale de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et du GIEC sur la contribution du Groupe de travail I au sixième Rapport d'évaluation du GIEC⁷.

75. Comme suite aux demandes formulées par la COP à sa vingt-cinquième session, la Sous-Division a organisé un dialogue sur les liens entre la question des terres et les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, ainsi qu'un dialogue sur les océans et les changements climatiques, dont l'objectif était de réfléchir aux moyens de renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation.

2. Division Communication et participation

76. La Division Communication et participation veille à ce que la riposte mondiale aux changements climatiques s'appuie sur un message unique et commun, fondé sur les résultats du processus intergouvernemental, et s'emploie à renforcer la cohérence des mesures prises par une large palette d'acteurs de manière à faciliter l'action climatique, à l'intensifier et à assurer l'adéquation de ces mesures aux objectifs de la Convention et de l'Accord de Paris.

77. Au cours de la période considérée, la Division a :

a) Facilité le dialogue intergouvernemental et la mise en œuvre des processus établis relatifs à l'égalité des sexes, à l'Action pour l'autonomisation climatique, à la participation des jeunes, à la participation des observateurs et à l'action climatique mondiale, notamment : 1) en préparant un dossier d'information sur l'égalité des sexes à l'intention des organes constitués et en organisant et en facilitant des dialogues, manifestations et ateliers régionaux et mondiaux en ligne sur l'action climatique, l'égalité des sexes, l'Action pour l'autonomisation climatique et la participation des jeunes, comme le Sommet de la jeunesse, qui s'est tenu en Italie parallèlement aux réunions préalables à la vingt-sixième session de la COP ; 2) en facilitant, à la vingt-sixième session de la COP, la négociation et l'adoption du Programme de travail de Glasgow sur l'Action pour l'autonomisation climatique et d'une décision sur l'égalité des sexes ; 3) en facilitant la participation d'un nombre record d'organisations, dont des organisations ayant le statut d'observateur, à la vingt-sixième session de la COP et à des manifestations en ligne telles que l'Élan de juin et les Dialogues sur le climat ; 4) en prêtant assistance aux champions de haut niveau, y compris en les aidant à organiser et à promouvoir leurs activités, telles que les campagnes « Objectif zéro » et « Objectif résilience », en appuyant l'établissement de plans d'action climatique pour les principaux secteurs socioéconomiques, en élaborant les Annuaire de l'action mondiale pour

⁷ GIEC, 2021, *Climate Change 2021: The Physical Science Basis. Contribution of Working Group I to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* (« Changements climatiques 2021 : les éléments scientifiques. Contribution du Groupe de travail I au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat »), V. Masson-Delmotte, P. Zhai, A. Pirani et al. (dir. pub.), Cambridge : Cambridge University Press. Disponible à l'adresse <https://www.ipcc.ch/report/ar6/wg1/>.

le climat et en organisant, pendant la vingt-sixième session de la COP, diverses manifestations dont le but était de mettre en lumière la contribution des entités non parties et de trouver des moyens de renforcer la collaboration internationale ; 5) en facilitant l'action climatique grâce au resserrement de la collaboration avec des acteurs de divers secteurs socioéconomiques, dont ceux de la mode et des sports ;

b) Administré une base de données et d'informations fiables dont le but est d'améliorer la communication sur les objectifs et les résultats du processus intergouvernemental, et élaboré, à l'intention des Parties, des entités non parties et du public, des supports d'information fiables, utiles, actualisés et facilement accessibles sur le processus découlant de la Convention, les changements climatiques et les mécanismes, organes et processus d'appui à l'action climatique, supports d'information qu'elle a diffusés via le site Web, les applications mobiles et les médias sociaux de la Convention, le portail de l'Action climatique mondiale, le catalogue de décisions du MDP et le Climate Hub 360 ;

c) Renforcé la participation des Parties et des entités non parties à des initiatives de coopération axées sur l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris, notamment : 1) au moyen de produits destinés aux médias et au public (discours, communiqués de presse, éditoriaux, déclarations, entretiens, vidéos et exposés des président(e)s de séance, de la Secrétaire exécutive et de hauts fonctionnaires, articles publiés sur la page du site Web de la Convention consacrée aux actualités (en anglais, espagnol, français et russe), publications sur les médias sociaux, campagnes en ligne, manifestations régionales et comptes rendus des centres régionaux de collaboration, etc.) ; 2) en entretenant des relations avec les collectifs d'organisations ayant le statut d'observateur ; 3) en mettant en évidence, notamment à l'occasion de la cérémonie de remise des Prix mondiaux de l'action climatique et via le portail de l'Action climatique mondiale, la multitude d'engagements pris et d'activités menées par les entités non parties partout dans le monde ; 4) en apportant son appui dans le cadre de partenariats et de projets de collaboration pour faciliter l'obtention de résultats ; 5) en organisant des ateliers, en proposant des formations et en renforçant la participation à la mise en œuvre du Programme de travail de Lima relatif au genre.

78. Tout au long de la pandémie, la Division a continué de fournir aux processus et organes établis, en collaboration avec les autres divisions du secrétariat, des services d'appui de haute qualité en matière de communication et de participation, sachant qu'une communication et une participation efficaces étaient essentielles pendant cette période pour garantir que toutes les parties prenantes restent informées des avancées des négociations et de l'action climatique, et qu'un maximum d'acteurs, y compris les régions, les villes, les entreprises, les investisseurs et la société civile, collaborent avec les pouvoirs publics et les organes des Nations Unies aux fins de l'application de l'Accord de Paris.

D. Division Stratégie

79. La Division Stratégie définit les orientations stratégiques des travaux du secrétariat afin que celui-ci mène une action cohérente et conforme à ses mandats. Elle veille à ce que les activités du secrétariat soient guidées par l'article 2 de la Convention et l'article 2 de l'Accord de Paris, ainsi que par les valeurs et les principes des Nations Unies.

80. En 2020, la Division a joué son rôle de direction du secrétariat en collaborant étroitement avec les présidences des vingt-cinquième et vingt-sixième sessions de la COP, les président(e)s des organes subsidiaires et le Bureau de la COP, de la CMP et de la CMA pour limiter autant que possible les perturbations et faire progresser au mieux le processus découlant de la Convention. Pour suppléer les négociations en personne, le secrétariat a aidé les président(e)s de séance et les champions de haut niveau à organiser une série de manifestations virtuelles, dont l'Élan de juin, la campagne « Objectif zéro » et les Dialogues sur le climat.

81. En 2021, les président(e)s des organes subsidiaires ont organisé les sessions de mai-juin 2021 des organes subsidiaires en collaboration avec les présidences des vingt-cinquième et vingt-sixième sessions de la COP. La Division a coordonné la représentation du secrétariat et la participation de la Secrétaire exécutive et du Secrétaire

exécutif adjoint à diverses manifestations virtuelles. Elle a aussi chapeauté l'organisation de la vingt-sixième session de la COP par le secrétariat.

82. Au cours de la période considérée, la Secrétaire exécutive et le Secrétaire exécutif adjoint ont communiqué plus activement avec les Parties et les autres parties prenantes, principalement par des moyens électroniques, pour continuer de promouvoir et de faire avancer les travaux menés au titre de la Convention. Ils ont lancé le Climate Hub 360, calendrier de manifestations en lien avec le climat, encouragé les Parties à ratifier l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto et aidé les Parties à actualiser leurs CDN ou à en communiquer de nouvelles, et à intensifier l'action menée pour mettre en œuvre leurs CDN et leurs stratégies de développement à faible taux d'émission à long terme. La Division a continué d'encourager les entités non parties à contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, notamment en coopérant avec les champions de haut niveau dans le cadre du Partenariat de Marrakech pour l'action mondiale pour le climat et d'autres initiatives en lien avec le climat.

83. La Division a continué de collaborer étroitement avec les entités du système des Nations Unies et a contribué à la définition et à la mise en œuvre des priorités stratégiques du Secrétaire général sur les changements climatiques en 2020-2021 par l'intermédiaire de mécanismes de coordination tels que le groupe des principaux acteurs de l'action climatique (Climate Principals Group) et le groupe restreint sur le climat (Climate Core Group), qui relèvent du Secrétaire général. Elle a également coordonné les contributions aux rapports officiels et publié des documents relatifs à la gestion de la situation causée par la pandémie.

84. Sur le plan du développement organisationnel, la Division a piloté la mise au point définitive de l'examen participatif et transparent de la structure et du fonctionnement du secrétariat, et coordonné la transition vers la nouvelle structure. Un système amélioré de suivi et d'évaluation de l'efficacité organisationnelle et des résultats du secrétariat est en cours d'élaboration et sera opérationnel en 2022. La Division a continué d'œuvrer à la réalisation de son objectif d'un renforcement de la transparence, de la communication et de l'inclusion dans le contexte des activités administratives en supervisant l'organisation de trois manifestations en ligne, qui ont eu lieu respectivement en juin 2020, en novembre 2020 et en mars 2021, et visaient à donner aux Parties des informations sur l'exécution du budget-programme du secrétariat pour l'exercice biennal 2020-2021, sur la nouvelle structure du secrétariat et sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2022-2023. Elle a également coordonné sept audits (quatre menés par le Comité des commissaires aux comptes et trois menés par le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat de l'ONU).

Annexe I

General information on budget, income and availability of cash for the UNFCCC funds

[Anglais seulement]

1. The UNFCCC funds were established to meet the specific requirements of the intergovernmental process. The rules governing budget administration, sources of income and income structure vary significantly among the funds.
2. The budget for each fund is administered in accordance with the respective decision on its adoption, as follows:
 - (a) The COP approves the core budget, the CMP endorses it as it applies to the Kyoto Protocol and the CMA endorses it as it applies to the Paris Agreement. Relevant COP decisions provide the regulatory framework for the administration and implementation of the core budget;
 - (b) The CDM Executive Board adopts the CDM budget through the CDM business and management plans;
 - (c) The Joint Implementation Supervisory Committee adopts the budget for JI through the JI business and management plans;¹
 - (d) The Government of Germany and the secretariat agree on the budgets for the Bonn Fund and on requirements relating to the split of the office premises of the secretariat across two campuses;
 - (e) The host of the session of the COP and the secretariat agree on the budget that covers the secretariat's requirements in relation to arrangements for the sessions of the COP;
 - (f) The Executive Secretary approves the budgets for projects and activities under the Trust Fund for Supplementary Activities, the Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process and the special account for cost recovery related activities and for indirect costs administered under the special account for programme support costs.
3. The sources and structure of income for the UNFCCC funds are defined by various factors, including:
 - (a) **Budget for the Trust Fund for the Core Budget of the UNFCCC:** the COP adopts an indicative scale of core budget contributions from all Parties to the Convention and the Paris Agreement and the CMP adopts an indicative scale of core budget contributions from all Parties to the Kyoto Protocol. Income for the core budget consists mainly of these contributions, in addition to a special annual contribution from the Host Government of the secretariat (the Government of Germany) and any funds carried forward from the previous budget period as approved by the COP. Contributions to the core budget are due on 1 January of the relevant budget year;
 - (b) **Budget for the Trust Fund for the International Transaction Log:** the CMP adopts a scale of fees for users of the ITL for each biennium. Income for the ITL budget consists entirely of the contributions from users of the ITL;
 - (c) **Budgets for the Trust Fund for the Clean Development Mechanism and JI:** the CMP generally defines CDM and JI fees and shares of proceeds to be used for managing the two mechanisms. The CDM Executive Board and Joint Implementation Supervisory Committee appropriate funds received through their respective business and management plans;
 - (d) **Budget for the Bonn Fund:** income consists entirely of annual contributions from the Host Government;

¹ The JI budget is administered under the Trust Fund for Supplementary Activities.

(e) **Budget for the Trust Fund for Supplementary Activities:** income consists of voluntary contributions from Parties and non-Party stakeholders for activities and projects approved by the Executive Secretary to enhance implementation of the UNFCCC work programme;

(f) **Budget for the Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process:** income consists of voluntary contributions from Parties to support the participation of representatives of eligible Parties in the sessions of the governing and subsidiary bodies;

(g) **Budget for the special account for programme support costs:** income consists of a charge on expenditure made under other UNFCCC funds and special accounts. The charge is in line with the charges for programme support costs applied in the United Nations system and is usually 13 per cent. Exceptions include the 5 per cent charge applied to expenditure under the special account for conferences and other recoverable costs;

(h) **Budget for the special account for conferences and other recoverable costs:** income consists mainly of contributions made under the respective host country agreements for the sessions of the COP and contributions from the Government of Germany as the Host Government of the secretariat to cover requirements relating to the split office premises of the secretariat across two campuses;

(i) **Budget for the special account for cost recovery related activities:** income consists of charges applied to activities financed from other UNFCCC funds and special accounts to recover the cost of internal services, including services in the areas of information and communication technology and office equipment for staff.

4. The secretariat can only commit funds and spend them on the basis of actual availability of cash. The availability of cash under the various UNFCCC funds and special accounts is closely linked to their specific income structure:

(a) The amount of cash available for activities under the core budget depends on the timely and full payment of contributions from all Parties. COP 25 decided to maintain the level of the working capital reserve for the biennium 2020–2021 at 8.3 per cent of the estimated expenditure under the core budget per year.² The total level of outstanding contributions, including those that have been outstanding for several years, has increased over time. This has become an increasing concern in recent years because it has affected cash flow, thereby negatively affecting the effective and efficient implementation of the work programme;

(b) Current income under the CDM and JI budgets is less than current funding requirements. However, surpluses accumulated in previous years and prudent management by the CDM Executive Board, the Joint Implementation Supervisory Committee and the secretariat have ensured sufficient cash levels for the effective and efficient implementation of the CDM and JI business and management plans. The reserve under the Trust Fund for the Clean Development Mechanism amounted to USD 45 million as at 31 December 2021;

(c) The full annual contribution from the Government of Germany to the Bonn Fund is consistently made at the beginning of the relevant year, ensuring sufficient availability of cash;

(d) Payments under the respective host country agreements for sessions of the COP are made in line with the agreed timelines. Early finalization of the agreements is crucial to ensuring timely commitments and effective and efficient use of funding. For example, the cost of air tickets for staff attending the relevant sessions of the COP usually increases close to the travel dates; purchasing the tickets early reduces this cost;

(e) Payments for activities and projects under the Trust Fund for Supplementary Activities and the Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process are made in accordance with the terms of individual contribution agreements. Some agreements include strict conditions on using funding and limit the expenditure period, while others allow greater flexibility. As the contributions are voluntary in nature, there is no related general schedule or due date. Therefore, the timing and level of the contributions can generally only be

² Decision 17/CP.25, para. 14.

foreseen with little confidence. Furthermore, donors often allocate their contributions to selected activities and/or projects. Activities and projects that do not receive such allocations can only be undertaken and implemented upon receipt of sufficient levels of unearmarked funds;

(f) The availability of cash under the special account for programme support costs depends on expenditure under the other UNFCCC funds and special accounts. Funding generated in previous years can be used flexibly by carrying it forward. This flexibility ensures that funding gaps resulting from periods in which fewer activities are undertaken under the other funds can be bridged for a certain period of time. This is essential for accounts that cover indirect costs, including for key administrative functions such as human resources and financial management. Related resources (including staff) require continuous funding even when the level of activities involving direct costs is low;

(g) The availability of cash under the special account for cost recovery related activities depends on the availability of cash for related activities and projects under the other UNFCCC funds and special accounts.

Annexe II

Budgets for the biennium 2020–2021 for the UNFCCC funds and expenditure as at 31 December 2021, by appropriation line

[Anglais seulement]

Budgets for the biennium 2020–2021 for the UNFCCC funds and expenditure as at 31 December 2021, by appropriation line

(Thousands of euros)

| Appropriation line | Trust Fund for the Core Budget of the UNFCCC | | Trust Fund for Supplementary Activities | | Trust Fund for the Clean Development Mechanism | | Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process | | Trust Fund for the International Transaction Log | | Bonn Fund | | Special account for conferences and other recoverable costs | | JI | | Total budget | Total exp. ^a | |
|---|--|-------------------|---|----------------------|--|-------------------|--|----------------------|--|-------------------|-----------|-------------------|---|----------------------|---------------------|----------------------|--------------|-------------------------|--------|
| | Budget | Exp. ^a | Budget | Exp. ^{a, b} | Budget ^c | Exp. ^a | Budget | Exp. ^{a, b} | Budget | Exp. ^a | Budget | Exp. ^a | Budget | Exp. ^{a, b} | Budget ^c | Exp. ^{a, b} | | | |
| Executive | 3 252 | 2 975 | 558 | 1 119 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 3 810 | 4 094 |
| Programmes | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Coordination | 514 | 415 | – | – | 268 | 273 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 782 | 688 |
| Adaptation | 6 035 | 5 571 | 5 902 | 2 532 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 11 938 | 8 103 |
| Mitigation | 3 582 | 2 632 | 5 967 | 2 638 | 21 925 | 21 242 | – | – | 711 | 317 | – | – | – | – | 947 | 784 | 33 132 | 27 614 | |
| Means of Implementation | 6 037 | 5 080 | 5 103 | 3 178 | 303 | 331 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 11 443 | 8 589 |
| Transparency | 12 355 | 10 312 | 17 308 | 8 524 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 29 663 | 18 836 |
| Operations | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Coordination | 1 178 | 1 164 | 413 | 829 | 145 | 127 | – | – | – | – | – | – | 276 | 278 | – | – | – | 2 012 | 2 398 |
| Secretariat-wide operating costs | 2 747 | 2 691 | – | 9 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 2 747 | 2 701 |
| Administrative Services, Human Resources, and ICT | 4 689 | 4 648 | 2 006 | 934 | 221 | 213 | – | – | 3 369 | 1 841 | 289 | 613 | 2 032 | 1 537 | – | – | – | 12 606 | 9 786 |
| Conference Affairs | 2 763 | 2 726 | 1 645 | 3 346 | – | – | 8 497 | 3 005 | – | – | 2 810 | 2 429 | – | 1 363 | – | – | – | 15 715 | 12 868 |
| Legal Affairs | 2 286 | 1 830 | 2 157 | 221 | 303 | 326 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 4 746 | 2 377 |
| Intergovernmental Support and Collective Progress | 3 430 | 3 264 | 1 572 | 486 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 5 002 | 3 750 |

| Appropriation line | Trust Fund for the Core Budget of the UNFCCC | | Trust Fund for Supplementary Activities | | Trust Fund for the Clean Development Mechanism | | Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process | | Trust Fund for the International Transaction Log | | Bonn Fund | | Special account for conferences and other recoverable costs | | JI | | Total budget | Total exp. ^a |
|---|--|-------------------|---|---------------------|--|-------------------|--|---------------------|--|-------------------|--------------|-------------------|---|---------------------|---------------------|---------------------|----------------|-------------------------|
| | Budget | Exp. ^a | Budget | Exp. ^{a,b} | Budget ^c | Exp. ^a | Budget | Exp. ^{a,b} | Budget | Exp. ^a | Budget | Exp. ^a | Budget | Exp. ^{a,b} | Budget ^c | Exp. ^{a,b} | | |
| Communications and Engagement | 3 514 | 3 043 | 8 439 | 3 986 | 3 958 | 2 558 | – | – | – | – | 68 | 64 | – | – | – | – | 15 979 | 9 651 |
| IPCC ^d | 490 | 490 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 490 | 490 |
| Total | 52 871 | 46 841 | 51 069 | 27 803 | 27 123 | 25 070 | 8 497 | 3 005 | 4 080 | 2 158 | 3 167 | 3 106 | 2 308 | 3 178 | 947 | 784 | 150 062 | 111 944 |
| Programme support costs | 6 873 | 6 039 | 6 638 | 3 498 | 3 526 | 3 273 | 1 105 | 305 | 530 | 269 | 412 | 403 | 116 | 137 | 123 | 102 | 19 323 | 14 025 |
| Adjustment to the working capital reserve | 103 | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | 103 | – |
| Grand total | 59 848 | 52 880 | 57 707 | 31 300 | 30 649 | 28 343 | 9 602 | 3 309 | 4 610 | 2 427 | 3 579 | 3 509 | 2 424 | 3 314 | 1 070 | 886 | 169 489 | 125 969 |
| Exp. rate (%) | – | 88 | – | 54 | – | 92 | – | 34 | – | 53 | – | 98 | – | 137 | – | 83 | – | 74 |

Notes: (1) All budgets and expenditures are presented in euros, although several budgets were approved and accounted for in United States dollars (see footnote c); (2) budgets either refer to budgets approved by the respective governing body (see annex I) or to funding requirements determined in the integrated budget for 2020–2021; (3) owing to rounding, the figures presented in the table may not sum precisely.

^a Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available in the enterprise resource planning system at the time of preparation of this document.

^b Includes adjustments to the working capital reserve.

^c Budget approved in United States dollars but converted into euros using the official United Nations exchange rate as at 1 January 2020 to ensure consistency of presentation across funding sources.

^d Provision for an annual grant to the IPCC.

Annexe III

Budget and expenditure by UNFCCC fund¹

[Anglais seulement]

I. Trust Fund for the Core Budget of the UNFCCC

1. COP 25 and CMP 15 approved a core budget of EUR 59.8 million for the biennium 2020–2021 (see table III.1). CMA 2 endorsed the decision adopted at COP 25.²

2. Table III.1 shows the core budget for 2020–2021 by appropriation line, as approved by the governing bodies and reallocated by the Executive Secretary pursuant to the authority given to her by the COP,³ as well as programme expenditure as at 31 December 2021.

Table III.1

Approved and reallocated 2020–2021 core budget and expenditure by appropriation line as at 31 December 2021

(Euros)

| <i>Appropriation line</i> | <i>Budget as approved by the COP</i> | <i>Budget as reallocated by the Executive Secretary</i> | <i>Expenditure^a</i> |
|---|--------------------------------------|---|--------------------------------|
| Executive | 3 335 720 | 3 251 840 | 2 975 456 |
| Programmes Coordination | 513 880 | 513 880 | 415 103 |
| Adaptation | 6 523 880 | 6 035 381 | 5 570 816 |
| Mitigation | 4 099 000 | 3 581 560 | 2 632 014 |
| Means of Implementation | 6 037 200 | 6 037 200 | 5 080 259 |
| Transparency | 12 319 840 | 12 355 120 | 10 311 946 |
| Operations Coordination | 1 177 960 | 1 177 960 | 1 163 627 |
| Secretariat-wide operating costs ^b | 2 586 670 | 2 746 670 | 2 691 476 |
| Administrative Services, Human Resources, and ICT | 4 231 810 | 4 688 748 | 4 647 989 |
| Conference Affairs | 2 648 240 | 2 763 200 | 2 725 843 |
| Legal Affairs | 2 321 360 | 2 286 080 | 1 829 761 |
| Intergovernmental Support and Collective Progress | 3 256 660 | 3 430 159 | 3 264 236 |
| Communications and Engagement | 3 329 480 | 3 513 902 | 3 042 909 |
| IPCC ^c | 489 510 | 489 510 | 489 510 |
| Programme support costs | 6 873 257 | 6 873 257 | 6 039 199 |
| Total | 59 744 467^d | 59 744 467^d | 52 880 145 |

^a Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available in the enterprise resource planning system at the time of preparation of this document.

^b Managed by the Administrative Services, Human Resources, and ICT division.

^c Provision for an annual grant to the IPCC.

^d Excludes adjustment to the working capital reserve.

3. Budget reallocations were made in the context of the outcomes of the secretariat's structural review. Although the total budget was not affected, several reallocations were made, resulting in increases under six appropriation lines (Transparency; secretariat-wide operating costs; Administrative Services, Human Resources, and ICT; Conference Affairs;

¹ The expenditure amounts are provisional and based on unaudited accounting data available in the enterprise resource planning system at the time of preparation of this document. Owing to rounding, the figures presented in the tables may not sum precisely.

² FCCC/PA/CMA/2019/6, para. 69(a).

³ Decision 17/CP.25, para. 13.

Intergovernmental Support and Collective Progress; and Communications and Engagement) and corresponding decreases under four appropriation lines (Executive; Adaptation; Mitigation; and Legal Affairs).

4. Table III.2 presents the 2020–2021 core budget and expenditure by object of expenditure as at 31 December 2021. Total expenditure, including programme support costs, amounted to EUR 52.9 million, representing 89 per cent of the core budget excluding adjustment to the working capital reserve. The expenditure rate relating to staff costs was only 86 per cent, owing mainly to a high number of posts that were not filled or only filled towards the end of the biennium.

5. A high level of late and outstanding contributions continued to negatively affect core budget implementation: only 81 per cent of contributions for 2020–2021 had been received as at 31 December 2021. The secretariat managed the situation by releasing funding to the departments and divisions on the basis of the availability of cash.

Table III.2

Core budget and expenditure for 2020–2021 by object of expenditure as at 31 December 2021

(Euros)

| <i>Object of expenditure</i> | <i>Budget</i> | <i>Expenditure^a</i> | <i>Expenditure rate (%)</i> |
|---------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| Staff and other personnel costs | 40 320 140 | 34 780 672 | 86 |
| Non-staff costs | 12 061 560 | 11 570 765 | 96 |
| IPCC | 489 510 | 489 510 | 100 |
| Programme support costs | 6 873 257 | 6 039 199 | 88 |
| Total | 59 744 467^b | 52 880 145 | 89 |

^a Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available at the time of preparation of this document.

^b Excludes adjustment to the working capital reserve.

II. Trust Fund for Supplementary Activities, including joint implementation

6. Many mandated activities continue to be funded from the Trust Fund for Supplementary Activities through voluntary contributions from Parties and non-Party stakeholders, enabling the secretariat to implement its work programme more effectively.

7. Table III.3 shows the 2020–2021 budget and expenditure under the Trust Fund for Supplementary Activities, including JI, by object of expenditure as at 31 December 2021. The overall expenditure rate was 55 per cent and varied significantly between projects (see annex V). The low expenditure rate for some supplementary projects resulted from the postponement of meetings, events and trainings or organizing these events virtually owing to pandemic-related travel restrictions; the postponement of COP 26, which affected the finalization of related negotiations; and, in some cases, the late receipt of funding. Funding received but not used in the biennium 2020–2021 can and will in most cases be used in the biennium 2022–2023 to cover costs related to the postponed activities mentioned above.

Table III.3

Budget and expenditure for 2020–2021 under the Trust Fund for Supplementary Activities, including joint implementation, by object of expenditure as at 31 December 2021

(Euros)

| <i>Object of expenditure</i> | <i>Budget</i> | <i>Expenditure^a</i> | <i>Expenditure rate (%)</i> |
|---------------------------------|-------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| Staff and other personnel costs | 19 768 369 | 11 577 398 | 59 |
| Non-staff costs | 32 246 774 | 17 009 521 | 53 |
| Programme support costs | 6 761 968 | 3 599 693 | 53 |
| Total | 58 777 111 | 32 186 612 | 55 |

^a Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available at the time of preparation of this document.

III. Trust Fund for the International Transaction Log

8. CMP 15 approved the ITL budget for the biennium 2020–2021, amounting to EUR 4,610,775.⁴ Table III.4 presents the 2020–2021 budget and expenditure under the Trust Fund for the International Transaction Log by object of expenditure as at 31 December 2021. The overall expenditure rate was 53 per cent. Owing to several staff departures, the restructuring of the secretariat and the decrease in operational activities, the staffing level of the ITL was below the requirements included in its budget.

Table III.4

Budget and expenditure for 2020–2021 under the Trust Fund for the International Transaction Log by object of expenditure as at 31 December 2021

(Euros)

| <i>Object of expenditure</i> | <i>Budget</i> | <i>Expenditure^a</i> | <i>Expenditure rate (%)</i> |
|---------------------------------|------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| Staff and other personnel costs | 1 528 800 | 932 821 | 61 |
| Non-staff costs | 2 551 532 | 1 225 001 | 48 |
| Programme support costs | 530 443 | 268 709 | 51 |
| Total | 4 610 775 | 2 426 531 | 53 |

^a Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available at the time of preparation of this document.

IV. Trust Fund for the Clean Development Mechanism

9. The CDM Executive Board adopted the CDM business and management plan for 2020–2021 at its 104th meeting, held in September 2019. The budget approved by the Executive Board for 2020–2021 amounted to EUR 30.6 million. Although the Board approved the budget in United States dollars, it is presented herein in euros, as in the updated work programme, to enhance transparency of overall budget implementation. Expenditure rates presented as a percentage of the budget allocation may, however, be greater than the actual rates because of the conversion to euros.

10. Table III.5 presents the 2020–2021 budget and expenditure under the Trust Fund for the Clean Development Mechanism by object of expenditure as at 31 December 2021. The overall expenditure rate was 92 per cent.

11. The expenditure rate of 74 per cent for non-staff costs is attributable to lower spending on travel as a result of restrictions due to the pandemic, lower logistical costs associated with some meetings being held virtually, reduced requirements for internal ICT meeting and workshop support and lower spending on mobile communications resulting from travel restrictions.

Table III.5

Budget and expenditure for 2020–2021 under the Trust Fund for the Clean Development Mechanism by object of expenditure as at 31 December 2021

(Euros)

| <i>Object of expenditure</i> | <i>Budget</i> | <i>Expenditure^a</i> | <i>Expenditure rate (%)</i> |
|---------------------------------|-------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| Staff and other personnel costs | 17 004 960 | 17 547 965 | 103 |
| Non-staff costs | 10 117 792 | 7 522 061 | 74 |
| Programme support costs | 3 525 957 | 3 273 272 | 93 |
| Total | 30 648 709 | 28 343 298 | 92 |

^a Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available at the time of preparation of this document.

⁴ Decision 5/CMP.15, para. 1.

V. Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process

12. The 2020–2021 budget for the Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process amounted to EUR 9.6 million. No sessions of the governing or subsidiary bodies were held in 2020 and the May–June 2021 sessions of the subsidiary bodies took place virtually. Table III.6 shows the 2020–2021 budget and expenditure by object of expenditure as at 31 December 2021. The overall expenditure rate was 34 per cent.

Table III.6

Budget and expenditure for 2020–2021 under the Trust Fund for Participation in the UNFCCC Process by object of expenditure as at 31 December 2021

(Euros)

| <i>Object of expenditure</i> | <i>Budget</i> | <i>Expenditure^a</i> | <i>Expenditure rate (%)</i> |
|---------------------------------|------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| Staff and other personnel costs | – | – | – |
| Non-staff costs | 8 497 345 | 3 004 537 | 35 |
| Programme support costs | 1 104 655 | 304 568 | 28 |
| Total | 9 602 000 | 3 309 105 | 34 |

^a Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available at the time of preparation of this document.

VI. Trust Fund for the Special Annual Contribution from the Government of Germany

13. The 2020–2021 budget for the Bonn Fund amounted to EUR 3.6 million. As sessions of the subsidiary bodies could not be held in Bonn in 2020–2021 owing to the pandemic, the Government of Germany allowed the funding to be used for other purposes, including for virtual meeting platforms and key conference and information and communication technology systems.

14. Table III.7 presents the 2020–2021 budget and expenditure for the Bonn Fund by budget line as agreed with the Government of Germany. The overall expenditure rate was 98 per cent as at 31 December 2021.

Table III.7

Budget and expenditure for 2020–2021 under the Bonn Fund by budget line as at 31 December 2021

(Euros)

| <i>Budget line</i> | <i>Budget</i> | <i>Expenditure^a</i> | <i>Expenditure rate (%)</i> |
|--|------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| Organization and servicing of intergovernmental meetings | 1 940 056 | 1 978 894 | 102 |
| Addressing the needs of the secretariat | 1 086 996 | 1 021 400 | 94 |
| Documentation and information for meetings | 140 244 | 105 521 | 75 |
| Programme support costs | 411 748 | 402 888 | 98 |
| Total | 3 579 044 | 3 508 702 | 98 |

^a Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available at the time of preparation of this document.

VII. Special account for conferences and other recoverable costs

15. The secretariat manages funding relating to the cost associated with the split office premises and the move to a new building on the United Nations Campus in Bonn under the special account for conferences and other recoverable costs. The funding is provided by the Government of Germany. The special account receives further funding under agreements with the host countries of the sessions of the COP.

16. Table III.8 shows the 2020–2021 budget and expenditure related to the office split and move and COP 26 by object of expenditure, as well as refunds relating to COP 25, as at 31 December 2021.

Table III.8

Budget and expenditure for 2020–2021 under the special account for conferences and other recoverable costs by object of expenditure as at 31 December 2021

(Euros)

| <i>Object of expenditure</i> | <i>Budget</i> | <i>Expenditure^a</i> | <i>Expenditure rate (%)</i> |
|-----------------------------------|------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| Office split/move | | | |
| Staff and other personnel costs | 782 040 | 695 016 | 89 |
| Non-staff costs | 1 526 294 | 1 119 072 | 73 |
| Programme support costs | 115 417 | 88 364 | 77 |
| Total | 2 423 751 | 1 902 452 | 78 |
| Refunds relating to COP 25 | | | |
| Staff and other personnel costs | – | 16 382 | NA |
| Non-staff costs | – | (3 044 499) ^b | NA |
| Programme support costs | – | (167 113) ^b | NA |
| Total | – | (3 195 230)^b | NA |
| COP 26^c | | | |
| Staff and other personnel costs | 904 611 | 46 252 ^d | 5 |
| Non-staff costs | 3 672 836 | 4 344 557 ^d | 118 |
| Programme support costs | 228 872 | 215 483 | 94 |
| Total | 4 806 319 | 4 606 292 | 96 |
| Grand total | 7 230 070 | 3 313 514 | 46 |

^a Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available at the time of preparation of this document.

^b Negative expenditure indicated in parentheses is attributed to the cancellation of commitments from 2019 and refunds.

^c Budget amounts were converted into euros at the United Nations official rate of exchange applicable on 31 December 2021; expenditure amounts were converted at the rate applicable on the day they incurred.

^d Expenditure for temporary personnel provided by other United Nations entities accounted for under non-staff costs.

VIII. Special account for programme support costs

17. Table III.9 shows the 2020–2021 budget and expenditure for the special account for programme support costs by object of expenditure as at 31 December 2021. The overall expenditure rate was 92 per cent.

Table III.9

Budget and expenditure for 2020–2021 under the special account for programme support costs by object of expenditure as at 31 December 2021

(Euros)

| <i>Object of expenditure</i> | <i>Budget</i> | <i>Expenditure^a</i> | <i>Expenditure rate (%)</i> |
|---------------------------------|-------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| Staff and other personnel costs | 12 314 680 | 11 376 145 | 92 |
| Non-staff costs | 4 865 927 | 4 442 689 | 91 |
| Total | 17 180 607 | 15 818 834 | 92 |

^a Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available at the time of preparation of this document.

IX. Special account for cost recovery related activities

18. Table III.10 shows the 2020–2021 budget and expenditure for the special account for cost recovery related activities by object of expenditure as at 31 December 2021. The overall expenditure rate was 93 per cent.

Table III.10

Budget and expenditure for 2020–2021 under the special account for cost recovery related activities by object of expenditure as at 31 December 2021

(Euros)

| <i>Object of expenditure</i> | <i>Budget</i> | <i>Expenditure^a</i> | <i>Expenditure rate (%)</i> |
|---------------------------------|-------------------|--------------------------------|-----------------------------|
| Staff and other personnel costs | 5 374 320 | 5 519 914 | 103 |
| Non-staff costs | 6 219 762 | 5 259 245 | 85 |
| Total | 11 594 082 | 10 779 159 | 93 |

^a Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available at the time of preparation of this document.

Annexe IV

Secretariat posts and staff

[Anglais seulement]

1. This annex contains information on secretariat posts under all funding sources and the distribution of staff members among geographical regions, between Annex I and non-Annex I Parties and by gender. Post numbers are counted in full-time equivalent as some posts are not fully budgeted or filled. Information on the distribution of staff members is presented in terms of head counts. A staff member is therefore counted as one even if employed only on a part-time basis. The total number of staff members is therefore higher than the total number of posts. The numbers of filled posts and staff members take into account staff on fixed-term, temporary and other contracts.

I. Posts

2. The total number of budgeted secretariat posts for the biennium 2020–2021 as presented in the updated work programme as at 1 January 2020 is 484. The total number of originally budgeted posts is 498 for 2020–2021 and includes 14 additional posts for work on matters related to Article 6 of the Paris Agreement as referred to in footnote *a* to table 7 of the updated work programme. As at 31 December 2021, 383 (77 per cent) of the budgeted posts for 2020–2021 had been filled by staff.¹

3. Table IV.1 shows the number of budgeted and filled posts by grade and source of funding as at 31 December 2021. The share of filled posts in the total number of budgeted posts ranges from 54 per cent under the Trust Fund for Supplementary Activities to 100 per cent under the Bonn Fund.

4. Between September 2020, when the new secretariat structure became operational, and the end of December 2021, 153 posts under all funding sources were advertised and recruitment was completed for 99 positions (65 per cent). Budget implementation for staff costs increased gradually during that period as a result of filling positions.

Table IV.1

Budgeted posts and filled posts by source of funding as at 31 December 2021

| | USG | ASG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2 | P-1 | Subtotal | GS | Total |
|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|----------|------|--------------|
| <i>Trust Fund for the Core Budget of the UNFCCC</i> | | | | | | | | | | | | |
| Budgeted | 1 | 1 | 2 | 8 | 18 | 34 | 44 | 18 | – | 126 | 53.5 | 179.5 |
| Filled | 1 | 1 | 2 | 7 | 13 | 26 | 40 | 14 | – | 104 | 49 | 153 |
| <i>Trust Fund for Supplementary Activities</i> | | | | | | | | | | | | |
| Budgeted | – | – | – | – | 2 | 12 | 46 | 27 | – | 87 | 23 | 110 |
| Filled | – | – | – | – | 3 | 8 | 19 | 18 | – | 48 | 11 | 59 |
| <i>Trust Fund for the Clean Development Mechanism</i> | | | | | | | | | | | | |
| Budgeted | – | – | – | 1 | 2 | 11 | 25 | 24 | – | 63 | 22 | 85 |
| Filled | – | – | – | – | 2 | 8 | 19 | 16 | – | 45 | 17.5 | 63 |
| <i>Trust Fund for the International Transaction Log</i> | | | | | | | | | | | | |
| Budgeted | – | – | – | – | – | 2 | 3 | 1 | – | 6 | 0.5 | 6.5 |
| Filled | – | – | – | – | – | 1 | 2 | 1 | – | 4 | – | 4 |
| <i>Bonn Fund</i> | | | | | | | | | | | | |
| Budgeted | – | – | – | – | – | – | 1 | – | – | 1 | 8 | 9 |
| Filled | – | – | – | – | – | – | 1 | – | – | 1 | 8 | 9 |

¹ The number of filled posts is based on full-time equivalents because one staff contract was issued on a 50 per cent basis.

| | USG | ASG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2 | P-1 | Subtotal | GS | Total |
|--|----------|----------|----------|-----------|-----------|-----------|------------|-----------|----------|------------|--------------|--------------|
| <i>Special account for conferences and other recoverable costs^a</i> | | | | | | | | | | | | |
| Budgeted | – | – | – | – | – | – | – | 1 | – | 1 | 5 | 6 |
| Filled | – | – | – | – | – | – | – | 1 | – | 1 | 4 | 5 |
| <i>Special account for cost recovery related activities</i> | | | | | | | | | | | | |
| Budgeted | – | – | – | – | – | 4 | 8 | 6 | – | 18 | 10 | 28 |
| Filled | – | – | – | – | – | 4 | 4 | 7 | – | 15 | 9 | 24 |
| <i>Programme support costs</i> | | | | | | | | | | | | |
| Budgeted | – | – | – | 1 | 2 | 6 | 13 | 7 | – | 29 | 45 | 74 |
| Filled | – | – | – | 1 | 2 | 4 | 10 | 6 | – | 23 | 43 | 66 |
| Total | | | | | | | | | | | | |
| Budgeted | 1 | 1 | 2 | 10 | 24 | 69 | 140 | 84 | – | 331 | 167 | 498 |
| Filled | 1 | 1 | 2 | 8 | 20 | 51 | 95 | 63 | – | 241 | 141.5 | 382.5 |

Note: The number of filled posts is based on full-time equivalents. The total number of staff members on contract under all funding sources was 383 as at 31 December 2021, including 36 staff members in temporary positions.

^a These posts are in support of operating the split office premises and are funded by the Government of Germany.

5. Table IV.2 shows the number of posts under the Trust Fund for the Core Budget of the UNFCCC and filled posts by grade and division. As at 31 December 2021, 153 of the 179.5 core budget posts had been filled.

Table IV.2

Core budget posts and filled posts by grade and division as at 31 December 2021

| Division | <i>P and above</i> | | GS | | Total budgeted | Total filled |
|--|--------------------|------------|-------------|-----------|----------------|--------------|
| | Budgeted | Filled | Budgeted | Filled | | |
| Executive | 8 | 7 | 6.5 | 4 | 14.5 | 11 |
| Programmes Coordination | 1 | 2 | 1 | 1 | 2 | 3 |
| Adaptation | 16 | 14 | 5 | 5 | 21 | 19 |
| Mitigation | 10 | 8 | 4 | 4 | 14 | 12 |
| Means of Implementation | 16 | 13 | 6 | 6 | 22 | 19 |
| Transparency | 33 | 26 | 12 | 11 | 45 | 37 |
| Operations Coordination | 3 | 3 | 2 | 2 | 5 | 5 |
| Administrative Services, Human Resources, and ICT | 6 | 6 | 2 | 2 | 8 | 8 |
| Conference Affairs | 7 | 7 | 3 | 3 | 10 | 10 |
| Legal Affairs | 5 | 5 | 3 | 3 | 8 | 8 |
| Intergovernmental Support and Collective Progress | 11 | 6 | 4 | 3 | 15 | 9 |
| Communications and Engagement | 10 | 7 | 5 | 5 | 15 | 12 |
| Total | 126 | 104 | 53.5 | 49 | 179.5 | 153 |

Note: The number of filled posts is based on full-time equivalents.

II. Staff

6. The total number of staff members on contract under all funding sources was 383 as at 31 December 2021.

7. Table IV.3 provides information on the geographical distribution of the staff appointed at the Professional level and above. As at 31 December 2021, Western European and other States accounted for the highest percentage of staff appointed at the Professional level and above (44.0 per cent, compared with 42.8 per cent as at 31 December 2020), whereas African States accounted for the lowest (8.7 per cent, compared with 8.9 per cent as at 31 December 2020).

8. The secretariat has continued its efforts to achieve good geographical distribution and gender balance among staff at the Professional level and above.

Table IV.3

Geographical distribution of staff members appointed at the Professional level and above as at 31 December 2021

| <i>Grade</i> | <i>African States</i> | <i>Asia-Pacific States</i> | <i>Latin American and Caribbean States</i> | <i>Eastern European States</i> | <i>Western European and other States</i> | <i>Total</i> |
|---------------------|-----------------------|----------------------------|--|--------------------------------|--|--------------|
| USG | – | – | 1 | – | – | 1 |
| ASG | – | 1 | – | – | – | 1 |
| D-2 | – | – | – | – | 2 | 2 |
| D-1 | 2 | – | 1 | – | 5 | 8 |
| P-5 | 4 | 6 | 2 | 2 | 6 | 20 |
| P-4 | 3 | 15 | 5 | 5 | 23 | 51 |
| P-3 | 6 | 25 | 9 | 7 | 48 | 95 |
| P-2 | 6 | 20 | 7 | 8 | 22 | 63 |
| Total | 21 | 67 | 25 | 22 | 106 | 241 |
| Percentage of total | 8.7 | 27.8 | 10.4 | 9.1 | 44.0 | 100.0 |

9. Table IV.4 highlights the distribution of staff members appointed at the Professional level and above between Annex I and non-Annex I Parties. As at 31 December 2021, the percentage of staff from non-Annex I Parties at the Professional and higher levels was 45.6 per cent, compared with 54.4 per cent for Annex I Parties. For comparison, as at 31 December 2020, the percentage of staff from non-Annex I Parties was 45.8 per cent and from Annex I Parties was 54.2 per cent.

Table IV.4

Distribution of staff members at the Professional level and above between Annex I and non-Annex I Parties as at 31 December 2021

| <i>Grade</i> | <i>Annex I Parties</i> | <i>Non-Annex I Parties</i> |
|---------------------|------------------------|----------------------------|
| USG | – | 1 |
| ASG | – | 1 |
| D-2 | 2 | – |
| D-1 | 5 | 3 |
| P-5 | 8 | 12 |
| P-4 | 28 | 23 |
| P-3 | 57 | 38 |
| P-2 | 31 | 32 |
| Total | 131 | 110 |
| Percentage of total | 54.4 | 45.6 |

10. Table IV.5 highlights the distribution of staff members by gender. As at 31 December 2021, the percentage of female staff at the Professional and higher levels was 44.4 per cent, while the percentage of male staff was 55.6 per cent. This represents a slight change since 31 December 2020, when 44.1 per cent of staff at the Professional and higher levels were female and 55.9 per cent were male.

Table IV.5

Distribution of staff members by gender as at 31 December 2021

| <i>Grade</i> | <i>Male</i> | <i>Female</i> |
|--------------|-------------|---------------|
| USG | – | 1 |
| ASG | 1 | – |
| D-2 | 1 | 1 |

| <i>Grade</i> | <i>Male</i> | <i>Female</i> |
|---------------------------|-------------|---------------|
| D-1 | 4 | 4 |
| P-5 | 11 | 9 |
| P-4 | 29 | 22 |
| P-3 | 55 | 40 |
| P-2 | 33 | 30 |
| Subtotal | 134 | 107 |
| Percentage of P and above | 55.6 | 44.4 |
| Number of GS | 38 | 104 |
| Total | 172 | 211 |
| Percentage of total | 44.9 | 55.1 |

Annexe V

Projects and events funded from the Trust Fund for Supplementary Activities in the biennium 2020–2021 as at 31 December 2021¹

[Anglais seulement]

The table below presents budget, expenditure and expenditure rate for projects and events funded from the Trust Fund for Supplementary Activities in 2020–2021 as at 31 December 2021. Project expenditure was limited, inter alia, by available funding, which in most cases was less than the amount budgeted for the biennium.

Projects and events funded from the Trust Fund for Supplementary Activities in 2020–2021 as at 31 December 2021 (Euros)

| <i>Project number</i> | <i>Project/subproject</i> | <i>Budget^a</i> | <i>Available funding^b</i> | <i>Expenditure^c</i> |
|-----------------------|--|---------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|
| SB101-000 | Intergovernmental engagement | | | |
| SB101-003 | Consultancies to conduct the independent review of the CTCN and periodic assessment of the Technology Mechanism | 197 750 | 201 284 | 124 225 |
| SB101-004 | Additional support for the development of the ETF | 1 594 385 | 1 321 068 | 361 596 |
| SB101-005 | Enhanced coordination and operational support for COP Presidency teams | 662 948 | 724 328 | 414 620 |
| SB101-007 | Enhanced legal support for presiding officers | 309 032 | 201 247 | 78 636 |
| SB102-000 | Intergovernmental processes | | | |
| SB102-001 | Enhanced support for established work programmes on research and systematic observation, the technical examination process on adaptation, the NWP and NAPs | 1 619 647 | 1 550 370 | 976 162 |
| SB102-002 | Support for the technical examination process on mitigation | 1 350 079 | 728 566 | 107 651 |
| SB102-003 | Enhanced support, engagement and outreach for development of the biennial assessment and overview of climate finance flows, including in relation to Article 2, paragraph 1(c), of the Paris Agreement, and determination of the needs of developing countries | 1 320 572 | 1 225 260 | 461 747 |
| SB102-004 | Full support for all potential reviews of national reporting, including reporting related to REDD+ | 3 843 460 | 5 456 304 | 3 842 948 |
| SB102-005 | Enhanced support for the review of the long-term global goal and preparations for the global stocktake | 574 741 | 469 850 | 139 091 |
| SB102-006 | Enhanced support for Action on Climate Empowerment and gender, including enhancing engagement of stakeholders in these processes and action towards the objectives of the Convention, and the summary for policymakers on the technical examination processes on mitigation and adaptation | 2 442 842 | 1 890 814 | 1 254 781 |
| SB200-000 | Constituted bodies | | | |
| SB200-001 | Support for the full extent of activities envisaged in the workplans of the AC, the LEG, the FWG and the WIM Executive Committee | 4 679 712 | 1 817 448 | 1 458 153 |
| SB200-002 | Support for the full extent of activities envisaged in the workplans of the Katowice Committee on Impacts | 899 550 | 1 052 939 | 467 478 |
| SB200-003 | Support for the full extent of activities envisaged in the workplans of the SCF, the TEC and the PCCB | 1 122 650 | 1 099 136 | 670 268 |
| SB200-004 | Support for the full extent of short-term activities of the CGE in support of developing countries' reporting | 10 651 195 | 7 262 160 | 4 662 266 |

¹ Excludes JI.

| <i>Project number</i> | <i>Project/subproject</i> | <i>Budget^a</i> | <i>Available funding^b</i> | <i>Expenditure^c</i> |
|-----------------------|--|---------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|
| SB200-007 | Support for the full extent of short-term activities of the Compliance Committees under the Kyoto Protocol and the Paris Agreement | 486 533 | 468 565 | 101 579 |
| SB300-000 | Data and information management | | | |
| SB300-001 | Development and enhancement of adaptation-related data portals, including the adaptation registry, NAPs and the NWP | 634 843 | 611 220 | 262 929 |
| SB300-002 | Development and enhancement of mitigation-related data portals and data management systems to support NDCs, including an information portal on long-term low-emission development strategies | 423 863 | 337 060 | 67 069 |
| SB300-003 | Development and enhancement of data portals on support and means of implementation, in particular the finance, TT:CLEAR and capacity-building portals | 387 866 | 109 401 | 9 295 |
| SB300-004 | Enhancement of existing portals and data management for existing transparency arrangements and initiation of the development of systems for the ETF | 2 476 734 | 666 825 | 354 269 |
| SB300-006 | Maintenance and enhancement of the GCA portal and internal communications | 1 605 504 | 959 849 | 564 523 |
| SB300-007 | Enhancement of the elections portal and database | 301 421 | 191 439 | – |
| SB300-008 | Development of the new Digital Platform for Climate Change Events to provide a high-quality, integrated virtual and hybrid conferencing solution that will ensure greater inclusivity in participation and engagement | 5 800 000 | 122 875 | 115 980 |
| SB300-009 | Enhancement of the security of the secretariat's data management systems | 1 492 097 | 309 209 | 293 817 |
| SB400-000 | Enhanced engagement | | | |
| SB400-001 | Enhanced engagement with respect to climate change impacts, vulnerability and adaptation | 318 145 | 259 653 | 36 747 |
| SB400-002 | Regional dialogues and broader engagement and partnerships with respect to NDCs and consideration of the socioeconomic impacts of their development and implementation | 4 232 121 | 5 128 454 | 2 357 012 |
| SB400-003 | Enhanced engagement with Parties and other stakeholders to strengthen the capacities of developing countries with respect to the implementation of NDCs and NAPs | 2 737 631 | 4 354 877 | 2 313 693 |
| SB400-004 | Enhanced engagement with national reporting experts to enhance capacity for participation in the transparency arrangements under the Convention and the Paris Agreement | 569 283 | 132 604 | – |
| SB400-006 | Enhanced engagement of all stakeholders in the UNFCCC process and action towards the objective of the Convention, including provision of multilingual communication materials and regional engagement, including gender, Action for Climate Empowerment and the UNFCCC website | 6 276 743 | 5 386 887 | 3 432 045 |
| SB400-007 | Enhanced engagement with and support of legislators and policymakers through information exchange and knowledge management with respect to climate change legislation | 811 403 | 64 046 | 64 046 |
| SB400-009 | Enhancement of the information and communication technology infrastructure required to support virtual participation and engagement in UNFCCC events and activities ^d | – | 351 244 | 348 735 |
| SB400-010 | Enhanced engagement by the Executive Secretary and Deputy Executive Secretary in United Nations wide management and coordination activities | 230 520 | 361 622 | 183 940 |
| SB500-000 | Oversight and administration | | | |
| SB500-007 | Institutional legal review and advice with respect to all of the secretariat's activities and operations | 488 928 | 390 626 | – |
| SB500-009 | Upgrading of the secretariat's information and communication technology infrastructure | 864 009 | 392 881 | 339 766 |
| SB500-010 | Consultancies to support organizational oversight and development and enhanced engagement by the Executive | 170 630 | 694 810 | 654 254 |

| <i>Project number</i> | <i>Project/subproject</i> | <i>Budget^a</i> | <i>Available funding^b</i> | <i>Expenditure^c</i> |
|-----------------------|--|---------------------------|--------------------------------------|--------------------------------|
| | Secretary and Deputy Executive Secretary in United Nations wide management and coordination activities | | | |
| SB500-012 | Coordination of innovation activities and operational efficiency improvements | 455 797 | 1 089 892 | 779 917 |
| Total | | 62 032 634 | 47 384 813 | 27 299 240^e |

^a As presented in the annex to the fundraising letter sent to Parties in April 2021.

^b Funding available for supplementary projects in 2020–2021, excluding unspent balances from expired grants that were returned to donors and funding reallocated to other projects during the biennium.

^c Amounts are provisional and based on unaudited accounting data available in the enterprise resource planning system at the time of preparation of this document.

^d The requirements for the Digital Platform for Climate Change Events were moved from this project to project SB300-008.

^e Total expenditure amounted to EUR 32,186,612 (see table III.3) including costs accounted for in 2020–2021 relating to support for the JI mechanism and COP 25.